



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 17 JUIN 2024**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi dix-sept juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi onze juin deux mille vingt-quatre et le vendredi quatorze juin deux mille vingt-quatre par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

Étaient présents :

Mme Bérandère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : - M. Habib SHOUKRY ayant donné procuration à M. Jean-Baptiste OLIVIER
- Mme Anne SOUYRIS ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ

Sans pouvoir : Mmes Nathalie LAVILLE, Béatrice PATRIE, Anne SOLEILHAVOUP, Elisabeth STIBBE, MM. Kais IDRIS et Raymond LE.

Mmes Marie-Pierre MARCHAND, Mireille ESTIENNE et M. Jean-Baptiste OLIVIER arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération propre 13 2024 008.

MM. Alexandre FLORENTIN et Daniel TRAN arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13 2024 010.

M. Christophe NAJDOVSKI arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DLH 63.

M. Emmanuel COBLENCÉ arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 92.

M. Chang-Hua PENG quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DVD 65 et revient lors de la discussion de la délibération 2024DJS 82

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DVD 52 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DU 89.

Mme Johanne KOUASSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 101 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DU 89.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 39 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DAC 50

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 50 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DAC 123.

M. Antoine GUILLOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 105 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 65.

Mme Johanne KOUASSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 105 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DAC 261.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 140.

M. Vincent BOULET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 360 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 65.

M. Eric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 65 et revient lors de la discussion de la délibération DAC 261.

Mme Marie ATALLAH quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 122.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI et M. Aïmane BASSIOUNI quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DILT 3 et reviennent lors de la discussion de la délibération 2024 DAC 261.

MM. Jean-Noël AQUA et Vincent BOULET quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DPE 23 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DU 84.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Alexandre FLORENTIN

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place, de vous asseoir, pour les derniers qui ne le sont pas encore. Nous allons pouvoir ouvrir la séance du Conseil d'arrondissement. S'il vous plaît, asseyez-vous, prenez place. Vous pourrez reprendre vos conversations mezza voce.

Plusieurs choses, pour commencer notre séance. Nous avons encore un très long ordre du jour, donc si nous pouvions faire court, succinct, je pense que dans la période, nous ne nous en porterions pas plus mal.

Je vais proposer qu'Alexandre Florentin soit notre secrétaire de séance. Je l'ai vu. Je lui ai dit bonjour. Il est là. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

POUR : 25 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV:

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13202409 Adoption de la procédure d'urgence.

M. LE MAIRE : Nous devons formellement adopter la procédure d'urgence car une délibération est arrivée un peu en retard. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 25 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 25

ABSTENTION :

NPPV:

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13202408 Approbation du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 13ème arrondissement.

M. LE MAIRE : Nous allons commencer l'ordre du jour. Nous avons une délibération propre, pour la mairie du 13e, l'approbation du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 13e arrondissement.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération dont nous avons déjà parlé lors du précédent Conseil, où nous avons adopté le compte administratif 2023. Il faisait apparaître un solde d'exécution avec différents reports, trois reports, un report de dotation de gestion locale de 1 962 195,97 euros, un report sur la dotation d'animation locale de 392 805,94 euros, et un report sur la dotation d'investissement de 513 378,24 euros.

Le Budget Supplémentaire consiste à ajouter ces trois soldes que je vous ai donnés au montant du Budget Primitif. Je vous redonnerai l'intégralité des montants à la suite.

Je tiens à noter que le Budget Supplémentaire prend en compte le transfert de dotation de gestion locale vers le budget général de la DEVE, comme nous le faisons chaque année, pour un montant de 106 442 euros, qui correspond au remboursement des achats de végétaux au centre de production horticole de la Ville de Paris, qui se trouve à Rungis, et l'approvisionnement pour les ateliers de jardinage.

Les montants totaux des dotations, état primitif, plus report de l'exercice 2023, cela donne pour la dotation de gestion locale pour les crédits ouverts sur l'année 2024, un montant total de 17 928 041,97 euros. Pour la dotation d'animation locale d'un montant de 1 504 514,94 euros ; et pour la dotation d'investissement, un montant de 934 578,24 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre à vos voix pour l'approbation du budget supplémentaire 2024 et l'état spécial, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Généralement, je fais NPPV.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, M. OLIVIER ET LE POUVOIR DE M. SHOUKRY)

NPPV:

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13202410 Choix du marché public pour la gestion des centres Paris Anim' Baudricourt, Poterne des Peupliers, Charles Richet, Goscinny, Oudiné, Victoire Tinayre et Dunois dans le 13ème arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 13ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements.

M. LE MAIRE : Nous continuons notre ordre du jour, par l'ordre du jour complémentaire, la délibération qui avait été ajoutée. Elle est présentée par Aïmane Bassiouni, il s'agit du choix du mode de gestion des centres Paris Anim'.

Aïmane BASSIOUNI : Bonsoir à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de changer le mode de gestion de nos centres Paris Anim' qui sont gérés actuellement par la Ligue de l'Enseignement, par délégation de service public. Il s'agirait de passer en mode de marché public sur ces cinq centres. Voilà, en résumé.

M. LE MAIRE : Merci, pour le résumé. Allez-y, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est tellement résumé que je suis obligé de demander des éléments. J'étais intervenu sur ce point il y a deux ou trois ans sur la DSP. Qu'est-ce qui motive ? Vous voulez une forme de reprise en régie pour contrôler et laisser les marchés à la Ligue de l'Enseignement ? Avez-vous d'autres candidats en tête ?

M. LE MAIRE : Nous le saurons lorsque les candidatures seront ouvertes.

Jean-Baptiste OLIVIER : Cela ne se passe pas bien avec la Ligue ?

Aïmane BASSIOUNI : Non, pas du tout. Le fait de passer en marché permettrait à la Ville de Paris d'avoir directement les recettes des différentes activités. C'est la grosse différence par rapport à la délégation de service public.

M. LE MAIRE : En sachant que je ne suis pas sûr qu'il y ait une bonne méthode. Vous connaissez tous cela très précisément, les grands débats philosophiques. Je constate que l'on nous conseille de manière successive des orientations différentes. La réglementation évolue en la matière, y compris la vision des services. Nous avons débattu du choix ; les colonnes pour chaque choix ne sont pas équivalentes, mais cela ne nous oriente pas forcément vers la situation parfaite, d'un côté comme de l'autre. Nous avons plutôt arbitré sur cette orientation qui permet de mieux contrôler l'évolution du marché.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais soumettre cette délibération à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, M. OLIVIER ET LE POUVOIR DE M. SHOUKRY)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2024 DDCT 84 Subvention (22 750 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 13ème arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. La parole est à nouveau à Éric Offredo pour la DDCT 84.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire, cette délibération est la conséquence positive du Pacte parisien de proximité que nous avons adopté fin 2021, et qui a posé le principe de la création d'un fonds d'animation locale, le FAL, qui a été mis en place dès le budget 2022. En 2024, la Ville de Paris a décidé de doter ce fonds de 300 000 euros en faveur d'associations à vocation locale, qui concourent à l'animation locale, dans les arrondissements. Les 300 000 euros sont au niveau parisien. Ce fonds est réparti entre les arrondissements selon la base de critères démographiques, avec une majoration pour les quartiers qui relèvent de la politique de la Ville. Bien évidemment, la mise en œuvre est encadrée par un dispositif de droit commun qui s'applique à toute subvention associative.

Il est proposé pour le 13e arrondissement, sur la demande du maire du 13e, que l'association retenue soit le Comité des fêtes et de la solidarité, que nous connaissons bien, qui organise notamment le bal des personnes âgées, une chasse aux œufs solidaire, je précise à Pâques, l'arbre de Noël au bénéfice de personnes en situation de handicap. Une deuxième édition du Treize'Estival et je profite pour dire que nous sommes en plein dedans.

Il est proposé d'accorder une subvention de 22 750 euros au Comité des fêtes et de la solidarité du 13e

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je fais voter. DDCT 84, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DGGP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris

M. LE MAIRE : Merci. Nous passons à un tout autre sujet, puisqu'il s'agit de conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris.

Éric OFFREDO : Merci, j'ai le sentiment que c'est la première fois que nous avons une délibération qui vient de la Délégation générale au Grand Paris dans notre arrondissement. Je n'ai pas le souvenir d'en avoir eu précédemment, même s'il s'agit de renouveler des conventions de coopération entre la Ville de Paris et des territoires du Grand Paris, des renouvellements, mais il y a aussi des conventions.

C'est en 2018 que la Ville de Paris a décidé de lancer cette coopération politique territoriale avec les villes limitrophes, mais aussi avec les territoires des établissements publics territoriaux des départements limitrophes de Paris. L'idée est d'avoir une gouvernance partagée pour l'aménagement des espaces publics dans ces secteurs limitrophes, à plusieurs, avec les objectifs qui sont les nôtres, transition écologique, inclusion sociale, accès au service public de proximité.

Nous le savons bien, la Ville de Paris n'est pas close dans le territoire du périphérique. Nous avons beaucoup d'échanges et beaucoup de personnes vivent dans ces communes et viennent travailler à Paris tous les jours. Il est important d'avoir ces politiques de coopération.

Il s'agit de renouveler un certain nombre de conventions, la convention-cadre avec la commune d'Ivry, notamment pour nous, et je vous passerai toutes les conventions qui seront signées avec l'ensemble des collectivités, mais il s'agit aussi d'engager des partenariats nouveaux. Il y a une convention-cadre pour ce qui nous concerne avec la commune du Kremlin-Bicêtre, avec la commune de Gentilly, également une convention-cadre avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, ce sont les 24 communes qui sont au sud du 13e arrondissement. Enfin, un protocole foncier, un peu particulier, car ce n'est pas une convention-cadre, mais un protocole foncier avec la commune d'Ivry-sur-Seine. Je vais y revenir.

Ces conventions permettent de développer des actions pour faire de la transition écologique, de la lutte contre le changement climatique, dans le périmètre d'intervention des communes et des établissements publics territoriaux. La Ville de Paris et les collectivités territoriales pourront travailler sur des partenariats entre établissements publics culturels, services de prévention et de sécurité, ou encore services de Politique de la Ville, et ces coopérations font l'objet d'un pilotage renforcé avec les mairies d'arrondissement. Ce n'était pas forcément le cas. Tout était vu au niveau parisien, mais les mairies d'arrondissement sont remises au cœur du dispositif.

Il y a dans cette délibération un projet de protocole foncier entre la Ville de Paris et la commune d'Ivry, un accomplissement du travail de coopération qui est mené depuis 2019 avec la collectivité en ce qui concerne le terrain d'une usine de production de chaleur de la CPCU à Ivry. Vous voyez tout l'aménagement réalisé autour de cet établissement. Voilà ce qui nous est proposé d'approuver avec cette délibération de la Délégation générale au Grand Paris.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Nous allons faire approuver cela. La DGGP 2, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 63 Location de l'immeuble 4, rue Giffard (13e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. LE MAIRE : Toujours Éric Offredo, il s'agit d'un bail emphytéotique à la destination de la RIVP.

Éric OFFREDO : Merci, il s'agit de la location de l'immeuble 4, rue Giffard. Depuis 1965, la Ville de Paris a acquis cet équipement. Pour vous donner un ordre d'idée de l'inflation et de la façon dont les prix évoluent, en 1965, ce terrain construit valait 91 000 euros. On se dit que l'on aurait pu acheter à ce moment-là.

Cette acquisition avait pour objet de remédier au sous-équipement du secteur pour l'implantation d'installations scolaires ou sociales qu'il n'y a jamais eues et il y a eu différentes évolutions. D'abord, une division et un bail emphytéotique ont été consentis à une SA d'HLM, le Nouveau logis, en 1980. Ce bail a été repris par la fondation de Madame Jules Lebaudy qui a repris les droits pour les deux bâtiments, qui

sont composés de 15 logements, pour une surface habitable de 648 m², avec un local d'activité loué à l'Association des Femmes laïques. Si vous calculez bien, 1980 bail de 45 ans, nous arrivons à échéance cette année. La fondation de Madame Jules Lebaudy a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre la gestion de ce patrimoine, si bien que la Ville va reprendre la gestion pour la confier immédiatement à la RIVP désireuse de valoriser ce bien et de conserver sa vocation sociale par le biais d'un nouveau bail emphytéotique, qui sera d'une durée de 65 ans, les domaines ayant validé les conditions financières de ce nouveau bail, dont le loyer capitalisé sera fixé à 300 000 euros.

Voilà ce qui nous est proposé d'approuver. Cela ne va pas changer grand-chose, ni pour les locataires qui vont passer d'un bailleur à un autre ni pour la Ville, mais l'idée est de conserver une gestion de ce patrimoine social.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DLH 63, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc deux abstentions, NPPV, malgré le fait que quelqu'un se soit trompé, pour moi-même, Antoine Guillou, mais aussi Marie-Josée Raymond-Rossi.

POUR : 26 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, M. OLIVIER ET LE POUVOIR DE M. SHOUKRY)

NPPV : M. LE MAIRE, MME MARIE-JOSE RAYMOND-ROSSI, M. ANTOINE GUILLOU

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 15 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (12e, 13e et 20e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 15 toujours avec Éric Offredo, il s'agit d'une autorisation de surplomb, je te laisse présenter cela.

Éric OFFREDO : Merci, il s'agit d'une autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre des projets dits ITE et nous en parlons beaucoup, il s'agit de l'isolation thermique par l'extérieur. Il y a trois adresses, nous sommes concernés par une adresse, c'est la première fois que je vois ce type de délibération. Je pense que c'est loin d'être la dernière fois.

Nous avons décidé de favoriser les réhabilitations thermiques, avec une isolation thermique par l'extérieur. Cela a deux vertus, à la fois, cela est plus performant pour la réduction des ponts thermiques au niveau des planchers et en comparaison avec l'isolation par l'intérieur, cela permet une amélioration des performances sans diminuer la surface habitable des logements. Nous savons que cela est parfois problématique dans des immeubles où nous ne pouvons pas isoler par l'extérieur. Il s'agit d'une réhabilitation qui va nécessiter un surplomb.

Sur le domaine public, ce qui nous est proposé, c'est de mettre en place un dispositif de traitement harmonisé de ces demandes de surplomb des propriétés municipales. Nous sommes au-dessus d'une école. Il vous est ainsi proposé de consentir à une servitude conventionnelle du Code général de la propriété des personnes publiques, la servitude s'éteindra le jour où le bâtiment sera détruit. Je pense que nous ne le verrons pas de notre vivant. Aussi si la Ville venait à obtenir l'autorisation de construire en limites séparatives en usant de ses droits mitoyens. Nous sommes sur une école, dans le 13e arrondissement, il y a peu de chances que cela arrive. Nous ne mettrions pas cette construction en surplomb si nous avons un projet de construction demain.

Il est proposé que ce surplomb soit consenti à titre gratuit, sous la forme d'une contribution non financière d'un montant correspondant à celui ayant été estimé par les services du domaine pour le 13e arrondissement et pour cette opération, le montant est estimé à 11 000 euros.

J'espère avoir été complet sur le sujet.

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons largement contribué dans le 13e à permettre la formalisation de tous ces débordements que l'OPATB, la fameuse opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments, dans laquelle nous avons défriché toutes ces problématiques juridiques, qui sont maintenant plus facilement formalisées puisque cela est rentré dans le cadre légal. Nous avons donc largement contribué à la fine évolution par la grande opération innovante du 13e.

Pas de demandes d'intervention ? Je fais voter la DU 15. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DFPE 13 Gestion des jardins d'enfants pédagogiques - conventions de transfert de gestion du domaine public Paris Habitat OPH/Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 13, et c'est Johanne Kouassi qui la rapporte. Il s'agit de la gestion des jardins d'enfants pédagogiques enfin sauvés.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. En effet, ils sont enfin sauvés. L'objectif de ces conventions de transfert de gestion, c'est que Paris Habitat transfère la gestion à la Ville de Paris, avec, comme répartition, la Ville qui est toujours responsable de l'entretien, du paiement des charges locatives, mais Paris Habitat prend en charge toutes les interventions de grosses réparations et de travaux, selon la réglementation, ce qui est gros œuvre. C'est une délibération assez technique.

M. LE MAIRE : Merci. DFPE 13, pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Moi, je suis NPPV, mais elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 3 (MM. COUMET, OLIVIER ET POUVOIR M. SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 33 Subvention (208 095 euros), avenant n° 4 à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche (13e) pour la crèche collective située 31, rue des Cordelières (13e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 33, c'est la subvention et l'avenant à l'association Ozar Hatorah.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de voter la subvention à l'association Ozar Hatorah, qui gère la crèche située rue des Cordelières, avec une capacité d'accueil de 66 places. Ozar Hatorah s'inscrit pleinement dans les conventions qui sont signées avec la Ville. L'association participe aux commissions d'attribution, les familles sont préalablement inscrites également en mairie, et la direction des familles et de la petite enfance m'a communiqué le dernier rapport de visite de cette crèche, qui n'a pas fait état de manquements, en termes de neutralité, dans la décoration, l'affichage, l'accueil des enfants, seulement quelques remarques, de l'ordre du registre de l'hygiène, sans que cela ne mette en péril la santé des enfants accueillis.

M. LE MAIRE : Merci, Johanne Kouassi.

Jean-Noël AQUA : Nous allons voter contre, vous le savez, je ne vais pas détailler. Mais il y a quand même un petit manque de contexte. Sur la question des religions, nous ne pouvons pas dire que nous soyons pleinement apaisés aujourd'hui dans notre société. Nous le redisons, que ces crèches puissent exister, c'est une chose à acter, mais nous contestons néanmoins qu'il y ait du financement public envers des crèches qui sont à visée de diffusion d'une religion. C'est le financement public de religions qui nous pose problème. Je n'étais pas encore élu, j'étais en culottes courtes, il y a eu une enquête.

Il y avait une inspection de l'Observatoire parisien de la laïcité qui avait conclu au fait que la Ville ne pouvait pas financer ces crèches. Je le précise, sur Paris, il y a des crèches de confession israélite, des crèches catholiques, je le précise, et je serais à deux doigts de souhaiter qu'il y ait des crèches musulmanes pour voir les réactions des uns et des autres, par rapport au sujet. Ce n'est pas le cas, nous avons la même position sur toutes les religions, cela n'est absolument pas une religion en particulier qui nous pose problème, c'est le principe en général. L'argent public ne doit pas servir à financer des crèches, qui l'affirment clairement, qui ont pour but de diffuser les valeurs de la Torah aux plus jeunes enfants. Sans surprise, désolé, nous aurions bien aimé vous surprendre.

Marie-Pierre MARCHAND : De la même façon, le groupe écologiste va s'abstenir, comme à chaque fois, et pour les mêmes raisons.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. DFPE 33, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 20

CONTRE : 4 PC

ABSTENTION : 7 EELV

NPPV : 1 (M. GUILLOU)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2024 DFPE 62 Subvention (3 071 784 euros), avenant n° 5, subvention (41 108 euros) et conventions d'investissement avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil du jeune enfant.

M. LE MAIRE : Nous continuons avec la DFPE 62, la Maison des Bout'Chou.

Johanne KOUASSI : Cela est plus consensuel. Il s'agit de la subvention à la Maison des Bout'Chou pour un montant d'un peu plus de 3 millions d'euros pour les 15 établissements qui sont gérés à l'échelle parisienne.

Pour le 13e arrondissement, il s'agit des établissements qui sont situés passage Chauvin, dit Bout'Chou Chanvin, et Bout'Chou Péan, qui accueillent un certain nombre d'enfants, avec, pour la crèche à Péan, des horaires décalés pour les familles qui en ont besoin.

M. LE MAIRE : Merci. Cela est très important pour le rôle qu'elles jouent auprès d'un certain nombre de salariés. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : Merci. Toujours Johanne Kouassi, il s'agit de la Croix Saint-Simon, sans connotation religieuse, je me permets de le préciser.

Johanne KOUASSI : Il est bien de préciser. Il s'agit de la crèche qui s'appelle la Kalabane, que vous connaissez sûrement, car elle est dans l'enceinte du parc de Choisy. Le projet n'est pas religieux, mais c'est plutôt la vie à l'extérieur. Les enfants passent beaucoup de temps à l'extérieur, quelles que soient les saisons, et c'est au cœur du projet qui est porté par cette crèche qui accueille plus d'une quinzaine d'enfants. C'est un projet un peu atypique de ce point de vue.

M. LE MAIRE : Merci. DFPE 103, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui vote contre ? Merci. Unanimité.

POUR :32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.

M. LE MAIRE : Merci. DFPE 115.

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois de subventions et de conventions pour 10 associations qui font de la médiation familiale.

Pour le 13e arrondissement, il s'agit de l'association Parenthèse Médiation, dont vous avez peut-être entendu parler, qui intervient notamment au centre social 13 pour tous et qui a réouvert une permanence en mairie. Les permanences d'avant Covid ne fonctionnaient pas forcément beaucoup et nous refaisons un test sur quelques mois, pour voir si l'activité reprend, car il y a eu un boom des besoins de médiation familiale, lors du Covid et post-Covid.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais la faire voter tout de suite, en l'absence d'intervention. DFPE 115, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 118 Subvention (939 400euros) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles.

M. LE MAIRE : Toujours Johanne Kouassi pour cette fois-ci notre ludothèque, ludomouv.

Johanne KOUASSI : Notre petite boîte rouge. Il s'agit de subventions d'un montant de 939 400 euros pour les 15 associations qui gèrent des espaces ludothèques et ludomouv citoyennes.

Dans le 13^e arrondissement, c'est l'association RBP qui gère la ludomouv depuis l'année dernière. Il y a eu une passation avec la RBP qui a repris le projet avec un nombre d'ouvertures important et des partenariats qui ont pu être mis en place avec les écoles en proximité.

La difficulté de ces ludomouv, c'est qu'elles sont à l'extérieur et l'activité est soumise aux intempéries et aux températures extérieures. En faisant un partenariat avec l'école Kuss, cela permet de rapatrier les écoles à l'abri et d'accueillir le public qui est friand de ces activités qui sont proposées par la ludomouv.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de mains se lever. DFPE 118, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 137 Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

M. LE MAIRE : DFPE 137.

Johanne KOUASSI : La DFPE 137, ce sont toutes les animations d'ateliers en direction des professionnels qui font de l'accueil individuel à domicile, ce que nous appelons les relais petite enfance. C'est une des activités de la fondation La Croix Saint-Simon et dans le 13^e arrondissement, il y a cet accueil au centre de Paris Anim' Victoire Tinayre, et c'est une action qui est menée dans beaucoup d'arrondissements parisiens pour accompagner l'accueil individuel, et c'est une subvention d'un montant de 733 806 euros.

M. LE MAIRE : Merci. DFPE 137. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR :32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 85 Prise à bail emphytéotique auprès de ICF Habitat La Sablière d'un bien destiné à accueillir l'École des métiers de la petite enfance de la Ville de Paris 7 rue Fulton et 8 rue Bellière (13^e).

M. LE MAIRE : DU 85, il s'agit d'un sujet intéressant, nous allons y consacrer quelques minutes, l'École des métiers de la petite enfance.

Joanne KOUASSI : C'est une bonne nouvelle, car la prise à bail emphytéotique auprès de l'ICF La Sablière permet de concrétiser un projet que nous avons porté, avec la DFPE, parce qu'il y avait ce pastillage au sein de l'îlot Fulton, avec un lieu destiné à la petite enfance. La DFPE nous a fait la proposition d'accueillir l'École des métiers de la petite enfance dans le 13^e. Nous sommes très contents que cela puisse se concrétiser. Cela va être un espace qui va recréer les conditions réelles d'une crèche, et les professionnels pourront se former à la puériculture et à l'accueil du jeune enfant, au sein de cette école qui sera au 7 rue Fulton et 8 rue Bellière.

M. LE MAIRE : C'est un sujet important, car nous avons renoncé à la création de ce qui aurait pu être une crèche pour accueillir cette école. Vous savez les problèmes majeurs que rencontrent toutes les

municipalités, et au-delà toutes les associations qui gèrent les structures de petite enfance, difficultés de recrutement. Nous sommes allés bien au-delà de nos responsabilités en accueillant cette structure et en la faisant fonctionner au titre de la Ville de Paris et nous avons tout fait pour favoriser les formations et les recrutements.

Il y avait une demande de Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Il serait facile de critiquer le fait que nous ne puissions pas ouvrir des places car nous ne pouvons pas recruter. Je sais ce que c'est d'avoir des difficultés de recrutement, pour aller dans ce sens. Une fois n'est pas coutume, je voulais intervenir pour dire que je pense que c'est un projet très intéressant et nous le voterons avec beaucoup de conviction.

M. LE MAIRE : Merci à vous. Joanne ?

Johanne KOUASSI : Un point. Avant de prendre cette décision, nous avons étudié le maillage de cette zone. Avec l'ouverture de la crèche Crescendo sur l'emprise de La Pitié-Salpêtrière et toutes les crèches de Paris Rive Gauche, nous nous sommes rendu compte que ce n'était peut-être pas la zone la plus tendue de l'arrondissement, ce qui nous a permis de prendre sereinement cette décision.

M. LE MAIRE : Il est mieux de le préciser. DU 85, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je suis moi-même NPPV, pour la présence de la prise à bail de ICF La Sablière.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSP 30 Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers politique de la ville (10,11,13,14,15,18,19,20).

M. LE MAIRE : Je passe à la DSP 30, toujours Johanne Kouassi qui rapporte, avec l'association LIRE.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de subventions à l'association LIRE qui intervient dans les PMI, dans les relais de petite enfance et les quartiers politiques de la ville.

Pour le 13e arrondissement, l'association intervient dans les centres sociaux Chevaleret et Toussarégo, Oudiné, Collectif Bédier en Fête, c'est une association qui est présente et qui fait des lectures aux plus jeunes pour leur donner le goût du livre.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DSP 30, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DEVE 38 Subventions de fonctionnement à six associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant total de 50 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Toujours Johanne Kouassi, qui remplace Nathalie Laville, et j'en profite pour demander à Alexandre Florentin de se préparer, nous allons lui laisser la parole, et à Emmanuel Coblenca, quand il nous aura rejoints.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de subventions de fonctionnement pour six associations qui œuvrent dans le développement de projets d'agriculture de proximité, pour un montant total de 50 000 euros.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement notre arrondissement, c'est une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros au titre de l'exercice 2024 pour l'association Cultive Toit, créée en 2018, lauréate de l'appel à projets Pariculteurs de la saison 2. Ce sont des jardins qui sont sur le site du gymnase de Choisy, sur les toits, pour 600 m², avec l'objectif de pouvoir produire des fruits, des légumes sans pesticides et de qualité notamment pour les résidences du CROUS qui sont dans les alentours, pour les étudiantes et les étudiants.

M. LE MAIRE : Merci Joanne d'avoir porté cette délibération. Pas de demandes d'intervention, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. C'est adopté.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500 euros) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 19, Alexandre Florentin a la parole.

Alexandre FLORENTIN : Merci. Dans le cadre de la stratégie de la Ville de Paris pour une alimentation durable, je vous rapporte deux subventions qui sont liées l'une à l'autre, un peu comme à chaque Conseil municipal. La première, la DAE 19, concerne 22 organismes portant des projets en faveur d'une alimentation durable. L'idée, c'est que la Ville cherche à promouvoir l'approvisionnement en aliments provenant de moins de 250 km, et cela permet de renforcer des liens entre les consommateurs urbains et les agriculteurs locaux. Nous sommes historiquement sur une croissance de cette offre en alimentation durable avec un ralentissement observé sur les quatre dernières années.

La Ville de Paris souhaite, dans ce contexte, continuer à soutenir les commerces et les restaurants de l'économie sociale et solidaire, en particulier ceux qui utilisent des modes d'approvisionnement courts et zéro déchet. La Ville a lancé un appel à projets : Alimentation durable et solidaire, qui s'est réuni en début d'année et qui a sélectionné 20 structures.

Pour le 13^e arrondissement, ce sont Les Petites cantines qui ont été sélectionnées, car elles offrent des repas à prix libre pour rompre la solitude. Elles préparent des repas en utilisant les invendus locaux. En 2023, elles ont réussi à servir 6 000 repas sur ce mode et elles demandent une aide financière pour couvrir les frais de fonctionnement et améliorer leurs installations.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 euros pour le fonctionnement et 5 000 euros pour l'investissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais faire voter la délibération tout de suite, DAE 19, qui vote pour ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros).

M. LE MAIRE : Toujours Alexandre Florentin qui rapporte la DEVE 47 avec des subventions à des associations.

Alexandre FLORENTIN : Tout à fait. Dans la continuité, pour opérationnaliser la stratégie de Paris pour l'alimentation durable, nous passons à une série de subventions concernant l'accessibilité. Tout à l'heure, c'était la disponibilité, là, c'est l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable, l'apprentissage et la sensibilisation à ce type d'alimentation, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec une attention particulière pour le jeune public et les quartiers populaires.

Deux associations sont concernées dans le 13e arrondissement, l'une qui est l'École comestible, avec son projet Aide à la sensibilisation alimentaire sociale et solidaire dans les écoles et lieux écocitoyens, qui organise notamment des ateliers pratiques et théoriques sur le goût, la saisonnalité. Sur l'année scolaire précédente, l'association avait réalisé 300 ateliers auprès de 4 000 élèves. Il vous est proposé de convenir d'une subvention de 15 000 euros.

Par ailleurs, l'association Solidaya, dont nous parlons régulièrement, qui est une épicerie sociale et solidaire, qui poursuit son programme de prévention dédié à l'alimentation. Là aussi, avec une attention particulière portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec notamment des astuces sur comment ne pas jeter.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre Fromentin. Je vais soumettre cette délibération à vos votes. DEV 47, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 65, Antoine Guillou la rapporte, il s'agit des lignes de bus de quartier, avec la convention de délégation de compétences avec Île-de-France Mobilités.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Une délibération qui a pour but d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec Île-de-France Mobilités pour que la Ville de Paris se substitue en quelque sorte à Île-de-France Mobilités pour opérer des transports en commun. Nous n'en avons de manière générale pas la compétence, comme vous le savez. Mais pour cinq services de bus de proximité,

les traverses, et dans le 13e nous avons la traverse Bièvre-Montsouris que nous partageons avec le 14e arrondissement, c'est la Ville de Paris qui finance les services de ces transports en commun, avec une contribution modique d'Ile-de-France Mobilités, mais qui a le mérite d'exister.

L'objet de cette convention est de permettre à la Ville de Paris de la récupérer. À noter que c'est bien la convention qui permettra ensuite à la Ville de Paris de désigner des opérateurs. Ce n'est pas cette délibération elle-même qui les désigne. Cela vient dans un second temps.

M. LE MAIRE : Avec une étude en cours de la part de RATP et Île-de-France Mobilités pour établir une ligne de bus plus pérenne. Est-ce que c'est en complément, en lieu et place de la traverse ? Pour l'instant, c'est la deuxième solution mais rien n'est encore décidé. En tout cas, ce sera intéressant pour la pérennisation de ce service, avec un itinéraire plus important que celui de la traverse actuelle, celle qui desserve le 13e et le 14e.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vais soumettre la délibération la DVD 65 à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées

M. LE MAIRE : Toujours Antoine Guillou avec la DVD 52 et la poursuite du Plan vélo.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Une délibération traditionnelle, puisqu'il s'agit des subventions de soutien de la Ville à un certain nombre d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion de l'usage du vélo et de son apprentissage.

Nous retrouvons dans les différentes associations soutenues un certain nombre d'associations bien connues du 13e, le Petit biclou, Cyclocube, Développement animation vélo solidaire, et Mieux se déplacer à bicyclette qui se déploie sur l'ensemble du territoire parisien. Une subvention traditionnelle que je vous propose d'approuver.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Johanne KOUASSI : Je suis en NPPV.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : MME JOHANNE KOUASSI

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 92 Subvention d'investissement (650 000 euros) à une association lauréate du Budget Participatif parisien.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 92, il s'agit d'une subvention d'investissement à un lauréat du Budget Participatif.

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : Il s'agit d'un projet lauréat de 2019 du Budget Participatif, qui est porté par l'association la Station C. Au départ, c'est un projet du Conseil citoyen, dont certains des membres se sont constitués en association. C'est un projet qui mêle le numérique et la participation citoyenne, et qui consiste en la création d'un archipel fixe, espace multimédia, de centres multimédias nomades et d'infrastructures technologiques reliées entre elles par un serveur informatique et un certain nombre d'applications. C'est une subvention de 650 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 92, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 101 Subvention d'investissement (55 000 euros) à une association lauréate du Budget Participatif parisien.

M. LE MAIRE : Toujours Bérangère Aïchoun-Baptiste sur la DDCT 100, toujours une subvention d'investissement, est toujours une association lauréate du Budget Participatif.

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : Il s'agit de l'association Les Parques qui est lauréate du Budget Participatif dans sa version 2023. Les deux projets, le premier, c'est la mise en place de la supérette du quotidien et l'aménagement de l'endroit pour un montant de 40 000 euros, et le second est pour la remise à neuf du bibliobus surnommé le « Playtruck », pour un montant de 15 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DDCT 101, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité également.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 123 Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 123, toujours Bérangère Aïchoun-Baptiste, et cette fois-ci il s'agit de celles qui sont fléchées dans les quartiers populaires.

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : Comme tous les ans, vous le savez, les associations sont appelées à accompagner le Budget Participatif dans les quartiers populaires. Cette année, c'est l'association La Fève qui accompagnait le Budget Participatif. L'année prochaine, les associations Origines et 13 Unis ont choisi d'accompagner les habitants des quartiers populaires pour 4 000 et 6 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je fais voter. Nous étions à la DDCT 123. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 80 Subventions (255 000 euros) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

M. LE MAIRE : Nous passons à Aïmane Bassiouni avec la DJS 80, il s'agit de subventions et conventions et avenants avec des associations de jeunesse sur la question de l'insertion professionnelle.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous avons les mêmes thématiques de subvention au titre de la jeunesse, donc pour l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi, je vous propose de subventionner les associations suivantes : 1 000 euros pour Paris Université Club et 3 000 euros pour le centre social 13 Pour Tous.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DJS 80, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 81 Subventions (217 000 euros) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Aïmane BASSIOUNI : Il s'agit de subventionner toujours au titre de la jeunesse des associations pour des actions sur l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes. Je vous propose 2 000 euros pour l'association 13 Pour Tous, 3 500 euros pour Batik International, 2 500 euros pour Résoquartier, et 2 000 euros pour la compagnie À l'affût.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de doigts se lever. DJS 81, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 82 Subventions (279 000 euros) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Aïmane BASSIOUNI : Cette fois, c'est pour rendre plus accessibles les activités artistiques, culturelles et scientifiques auprès des jeunes, avec différentes associations, dont une en convention annuelle d'objectifs, notamment, avec Ascendance Hip-hop. Je vous propose de les aider à hauteur de 6 000 euros. L'Aquilone 1 000 euros, Aventure Kacila 5 000 euros, Le GAREF Aérospatial 10 000 euros, la compagnie À l'affût 1 000 euros et Slashfit 2 000 euros.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas de demandes d'intervention. DJS 82, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 89 Cession à la Foncière Paris Commerces d'un local commercial 23 rue de la Glacière (13e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 89, je passe la parole à Rym Karaoun Gouezou. Il s'agit de la cession à la Foncière Paris Commerces d'un local commercial. C'est la première fois que nous délibérons de ce type de cession.

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Tout à fait. Pour faire simple, grâce à la création de la Foncière Paris Commerces par la SEMAEST, la Ville a pour projet l'acquisition de 200 à 300 locaux commerciaux sur l'ensemble des territoires parisiens, afin de maintenir et de développer la diversité de l'offre commerciale et artisanale. Dans ce cadre, la Ville propose la cession d'un local dans le 13e arrondissement, de 37 m², au 23, rue de la Glacière. Une belle opportunité, car le prix est de 130 000 euros, soit autour de 3 500 le mètre carré, l'occasion d'une acquisition à faible coût. Merci d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? C'est le début d'une série que nous imaginons la plus longue possible, mais c'est évidemment un nouveau processus qui nous permet de reprendre un peu la main.

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Et nous avons d'ailleurs un projet dans un futur proche, avenue d'Italie, c'est une vraie demande des habitants que nous puissions accompagner l'implantation de commerces. Et par ce biais, nous le pourrions encore plus.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros).

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Vincent Boulet pour une série de délibérations qui concernent les collèges et nous commençons par la DASCO 33.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération traditionnelle de subventions pour travaux dans les collèges du 13e. Je vais directement à ce qui nous concerne. Il s'agit de remplacer quelques matériaux du système de sécurité incendie à Georges Braque pour 1 280 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour ta brièveté. Pas de demandes d'intervention ? Moi aussi, je peux aussi distribuer les diplômes. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui prend la suite de celles que nous avons votées à notre Conseil d'arrondissement précédent, concernant la mise en œuvre du Budget Participatif des collèges. Comme vous le savez, les élèves des collèges se sont prononcés sur différents projets. Il s'agit de passer à l'étape de leur réalisation.

Cette délibération concerne un projet d'espace détente dans le collège Gustave Flaubert pour 9 900 euros, et au collège Moulin des Prés pour 9 100 euros et un projet autour des jeux sportifs et nouveaux sports Paris 2024 pour Auguste Rodin pour un montant de 11 800 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais faire voter. DASCO 42, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 59 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2023 (57.973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

M. LE MAIRE : DASCO 59.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit cette fois d'une délibération aussi habituelle, mais dont nous allons vers la fin, puisqu'il s'agit d'une conséquence des collèges qui sont dotés d'un service de restauration autonome, qui versent une cotisation annuelle correspondant à 2 % de la totalité de leurs recettes, des usagers de la demi-pension qui reversent dans un fonds commun départemental qui permet une certaine redistribution pour équiper des collèges qui en feraient la demande.

Il s'agit cette fois d'un lave-vaisselle, dont vous retrouverez la marque dans la délibération, pour un montant de 3 700 euros, au collège Georges Braque. Comme vous le savez, nous faisons passer progressivement

les systèmes de restauration des collèges à la Caisse des écoles, donc nous allons vers l'extinction de ce genre de procédure.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? DASCO 59, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 67 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024
--

M. LE MAIRE : Je termine avec Vincent Boulet et je passe à la DASCO 67.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Vous l'avez compris, il s'agit des logements de fonction dans les établissements scolaires qui comportent la gratuité du logement, mais les charges locatives sont remboursées à l'établissement, sous réserve des franchises qui sont fixées par délibération de la collectivité. Il s'agit de cette délibération. Les montants sont inchangés par rapport à l'année passée. Il s'agit, dans le cas de logements de fonction, avec chauffage collectif pour 1 837 euros et sans chauffage collectif, de 2 450 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Vincent Boulet. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR :33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du ministère de l'Intérieur
--

M. LE MAIRE : Nous terminons avec la DDCT 39, c'est un important sujet, il s'agit des candidatures en réseau EIF-FEL.

Vincent BOULET : Oui, délibération importante, Monsieur le Maire, d'autant plus importante dans le contexte actuel qui suit l'adoption de la loi immigration et le contexte politique que nous connaissons.

La Ville de Paris poursuit sa politique d'intégration et le Réseau EIF-FEL fait partie de cette politique. Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui s'occupent des cours de français, langues étrangères à visée professionnelle. L'idée, c'est de les mettre en réseau avec une « tête de réseau » et un guichet unique pour que les différentes personnes qui pourraient bénéficier de ce dispositif puissent savoir vers où se diriger.

Dans le 13e, c'est le centre Alpha Choisy qui joue un rôle très important dans ce réseau. Le Réseau EIF-FEL est financé par un appel à projets par un fonds de l'Union européenne qui s'appelle le Fonds Asile Migration Intégration.

L'objet de la délibération est d'autoriser la Maire de Paris à déposer une nouvelle demande de subvention pour le projet Réseau EIF-FEL pour la période 2025-2027 dans le cadre du prochain appel à projets de ce Fonds de l'Union européenne.

M. LE MAIRE : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT39, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

M. LE MAIRE : Nous remontons aux délibérations présentées par Emmanuel Coblençe, comme je vous l'avais indiqué. Nous allons commencer par la DASCO 16.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et mes excuses pour ce retard à notre séance. Chers collègues, c'est une délibération classique qui revient chaque année : les conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour les projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires, qui se déroulent chaque mardi après-midi et vendredi après-midi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires municipales. Vous le savez aussi, à peu près 75 % des temps d'activités périscolaires sont constitués d'ateliers qui sont proposés par les animateurs eux-mêmes, et pour compléter cette offre, cette année, un appel à projets est lancé pour tirer parti des propositions qui pourraient être faites par les associations culturelles, scientifiques et artistiques. Les projets font l'objet d'une analyse, pédagogique, administrative, juridique et financière.

Il est question de voter à la fois sur cette convention d'objectifs et les subventions qui vont avec.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons faire voter la DASCO 16. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 17 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (45 448 euros) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

M. LE MAIRE : DASCO 17, toujours avec Emmanuel Coblençe.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci, Monsieur le Maire, une délibération classique à cette période de l'année, pour préparer la rentrée, conventions annuelles d'objectifs et subventions, cette fois-ci, au titre des temps d'activités périscolaires mises en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

La Ville réaffirme chaque année son engagement prioritaire en faveur des quartiers populaires et met en place des actions qui bénéficient en priorité à ces quartiers et en particulier aux jeunes et aux adolescents

dans ces quartiers. Nous considérons essentiel de pouvoir les associer le plus intimement possible aux transformations de la ville et des quartiers. Vous le savez, à Paris, l'ANRU a retenu quatre secteurs, dont un dans le 13e, qui est le secteur Bédier-Oudiné.

Le principe est de proposer aux enfants et aux adolescents qui habitent dans ce quartier de les associer, de les sensibiliser, voire de coconstruire avec eux dans certains cas, un certain nombre de projet de renouvellement urbain pendant la phase d'élaboration et pendant la phase de travaux. Ces ateliers se déroulent pendant les temps d'activités périscolaires, également les mercredis après-midi et pendant les centres de loisirs. Là encore, une double analyse pour chacun des dossiers qui ont été retenus, analyse pédagogique et analyse administrative. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, pas de demandes d'intervention, donc DASCO 17, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie.

POUR :33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 8 Subvention (19 009 euros) à l'association 13 Avenir pour l'expérimentation d'un référent territorial de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

M. LE MAIRE : Nous allons reprendre le déroulé initial. Nous arrivons à la DSOL 8, c'est Morgane Lacombe qui va rapporter. Il s'agit d'un référent territorial contre l'isolement des personnes âgées.

Morgane LACOMBE : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est dans le cadre du Comité parisien de lutte contre l'isolement des seniors qui a été mis en place à partir de 2021. Il a été souligné l'importance de mettre en place des actions de grande proximité à destination des seniors les plus isolés, tout en assurant une coordination globale au niveau parisien.

À la suite de ces réflexions, il a été décidé d'expérimenter en 2024 la mise en place de référents isolement territoriaux ayant pour vocation de déployer à la suite un dispositif global au niveau parisien de repérage et d'accompagnement des seniors les plus isolés. Trois expérimentations sont proposées pour être déployées sur trois territoires. Il y en a une dans le 10^e. Une deuxième qui regroupe Paris Centre, le 5^e et le 6^e arrondissement. Elles sont toutes les deux portées par la M2A DAC de Paris centre Autonomie Saint-Jacques.

La troisième expérimentation est dans le 13^e et elle est portée par l'association 13 Avenir, qui est une EBE, une entreprise à but d'emploi, que vous connaissez et qui est déjà impliquée dans le maintien du lien social des seniors à travers l'animation d'une conciergerie de proximité, qui s'appelle le comptoir Patay. 13 Avenir a été choisie, parce qu'elle est déjà bien implantée sur le territoire, elle est en capacité de mener des actions « d'aller vers » très ciblées, d'information et d'orientation des seniors et elle travaille en lien étroit avec l'EPS. Elle pourra renforcer le réseau de coordination des professionnels sociaux et médico-sociaux en lien avec les personnes âgées.

Par ailleurs, leurs lieux d'accueil sont déjà bien identifiés par les habitants. Ils sont sur le secteur sud-est du 13^e, dans les rues Nationale, Patay, Cantagrel, qui travaillent aussi avec la Cité du Refuge. L'objectif, c'est de déployer des actions très ciblées, comme du porte-à-porte, des cafés citoyens, des permanences dans des lieux fréquentés par des seniors et le but, c'est d'aller trouver ceux qui sont encore inconnus des services. L'ambition, c'est d'aller vers le zéro non-recours aux droits pour les personnes âgées, avec une attention particulière portée aux QPV.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane.

Morgane LACOMBE : J'ai oublié de dire le montant. C'est une expérimentation sur deux ans, pour un montant de 19 009 euros.

M. LE MAIRE : Pas de demandes d'intervention, je vais faire voter cette délibération. DSOL 8, qui vote pour ? Merci pour qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 53 Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 53, toujours avec Morgane Lacombe, il s'agit de soutenir des associations qui favorisent l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Morgane LACOMBE : Culture et bibliothèque pour tous propose des animations à la bibliothèque Charléty et des animations au sein de l'EHPAD Annie Girardot, l'EHPAD Maison du Parc et au centre d'accueil de jour La Vie en Mauve, pour les personnes âgées souffrant d'Alzheimer.

Et le deuxième projet, c'est celui d'Hanullim Paris, et nous ne les connaissons pas encore dans le 13e, car ils sont surtout implantés dans le 14e, mais ils souhaitent développer leurs actions dans le 13e, autour de cours gratuits d'initiation au théâtre, dans le cadre du projet qui s'appelle Seniorité.

Les subventions de fonctionnement sollicitées sont de 1 500 euros et 3 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane Lacombe. Je vais faire voter la DSOL 53, qui vote pour ? Merci pour le qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 62, toujours Morgane Lacombe.

Morgane LACOMBE : Cette fois, c'est pour les Maisons des Aînés et des Aidants qui sont chargés d'assurer la coordination de l'accompagnement des seniors et des aidants en proposant un accueil, une information, une mise en relation, une orientation vers des solutions concrètes. La priorité, c'est l'amélioration du parcours de soins et le maintien à domicile. Les M2A travaillent en partenariat avec le tissu social, médico-social et sanitaire du territoire qu'elles recouvrent. Il y en a six à Paris qui sont financées par l'ARS et la Ville de Paris.

Celle qui nous concerne plus, c'est la M2A-DAC Paris-Sud, couvrant le 13e et le 14e, dont le gestionnaire est l'association Nexuméa qui a changé de nom il y a deux ans, qui est située rue du Dessous des Berges.

Il est proposé une participation de fonctionnement pour un montant de 563 500 euros, dont 33 775 euros de revalorisation salariale.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DSOL 62, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 50 Subvention (1 000 000 euros) à l'Association parisienne pour l'animation culturelle et sportive/Théâtre 13 et avenant à convention (13e).

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Philippe Moine. Nous commençons par la DAC 50, dans une série de délibérations qui concernent la culture et nous commençons par le Théâtre 13.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une augmentation de la subvention pour la PACS, l'association gestionnaire du Théâtre 13, car jusqu'alors, la subvention était de 960 000 euros, donc il est proposé de la porter à 1 million euros.

Je rappelle qu'il s'agit d'une demande ancienne du Théâtre 13. Il est sur deux salles, le Théâtre 13 Glacière et le Théâtre 13 Bibliothèque, rue du Chevaleret. Sous la direction de Lucas Bonifay. C'est un théâtre actif, il contribue au rayonnement culturel de l'arrondissement.

Éric Offredo évoquait en début de séance le festival Treize'Estival, qui est en cours. Il y a la version papier et la version en ligne. Le Théâtre 13, comme les principaux acteurs du 13e en sont partie prenante. Pour ceux qui sont intéressés, il y a demain « Le Train fantôme », c'est un spectacle déambulatoire dans la mairie du 13e, à 20 h 30, c'est sur inscription. Mais en tant qu'élus, si vous voulez venir, nous pouvons nous arranger. Il y a ce spectacle que je vous recommande. Tout à l'heure, j'étais au square Héloïse et Abélard, où il y avait un spectacle magnifique proposé par le Théâtre Dunois pour le jeune public, et il y a des choses tous les jours jusqu'à samedi. Il y a un concert au Conservatoire vendredi soir, et le spectacle final, je vous encourage à venir, c'est samedi, à 19 h 00, au parc de Choisy, proposé par 2r2c, un spectacle d'acrobatie qui s'annonce magnifique, et il y a d'autres choses comme la diffusion de films muets, à la Fondation Patay. Il y a l'inauguration, qui est menacée par les perspectives d'orage, mais il y aura l'inauguration de la station de Maison-Blanche, jeudi, à 19 h 00, qui devrait s'accompagner d'un très beau concert proposé par le Barbizon, dans le parc Paul Quilès, mais les prévisions météo ne sont pas extraordinaires, c'est dommage. Mais il n'y a pas vraiment de solution de repli. J'espère que cela pourra se réaliser quand même.

Le Théâtre 13, 1 million d'euros pour sa programmation. C'est toujours un moment important.

M. LE MAIRE : Il y en a pour tous les publics, même pour les tous petits, j'en ai bénéficié, pas moi directement. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? DAC 50, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 105 Subvention (115 000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 105, la subvention à la Société coopérative Petit Bain.

Philippe MOINE : Une subvention annuelle de Petit Bain, nous avons déjà voté un acompte de 60 000 euros à la fin de l'année dernière. Il est proposé de compléter de 55 000 euros pour porter à 115 000 euros la subvention de Petit Bain. C'est une salle de concert sur le Port de la Gare qui est très active, avec de nombreux concerts tout au long de l'année, des résidences d'artistes, beaucoup de propositions d'ateliers de danse, à destination notamment des jeunes publics des quartiers du 13e arrondissement. Cette subvention de la Ville, tout en étant conséquente, n'est qu'une petite partie du produit global qui est de l'ordre de 3 millions d'euros. C'est lié pour l'essentiel aux ventes, à la billetterie et à l'activité du bar-restaurant de Petit Bain.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DAC 105, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 30
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 123 Subventions (35 000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs (Paris centre, 11e, 13e et 20e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 123.

Philippe MOINE : Nous passons à la DAC 123. C'est une délibération qui porte sur un certain nombre d'associations.

Le 13e est concerné à travers le Cercle municipal des Gobelins, que tout le monde connaît, qui a son siège ici même à la mairie du 13e, qui organise chaque année un salon, qui regroupe une centaine d'artistes, extrêmement fréquenté, qui s'ouvre sur différentes écoles d'art de l'arrondissement ou de la proximité, ce qui a permis de rajeunir substantiellement le public. L'association est dirigée par Marie Ricard qui est très active. Il est proposé de reconduire la subvention annuelle de 2 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? La DAC 123, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 140 Subvention (175 000 euros) et convention avec l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains (13e).

2024 DAC 169 Subvention (25 000 euros) et convention avec l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains (13e).

M. LE MAIRE : Je vous annonce qu'au Conseil de Paris, les délibérations DAC 140 et 169 seront fusionnées, car il y avait une erreur de fléchage des artistes. Je te laisse les présenter ensemble et je ferai voter les deux consécutivement.

Philippe MOINE : Il s'agit de deux délibérations qui portent sur des subventions attribuées à l'APAPUC, l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains, association qui est présidée par Mehdi Ben Cheikh que tout le monde connaît : le pape du Street Art dans le 13e arrondissement.

Il s'agit de l'association qui met en œuvre le parcours Street Art 13 qui se traduit par la réalisation d'œuvres de très grand format, qui contribue beaucoup au rayonnement, elle contribue à l'attractivité du 13e. Il y a de nombreux parcours touristiques qui conduisent les gens dans le 13e pour admirer ces œuvres. Cela participe aussi de l'amélioration du cadre de vie des habitants du 13e, c'est aujourd'hui très reconnu. L'objectif est de rendre la culture et les arts visuels accessibles au plus grand nombre. Comme je l'avais évoqué, il y a des œuvres qui sont réalisées dans des écoles, avec l'objectif de sensibiliser les élèves à l'art, dans l'espace public.

Il y a une subvention de 175 000 euros et une autre de 25 000 euros, qui sont des subventions d'investissement permettant à l'APAPUC de réaliser le programme 2024 ; nous pouvons citer deux œuvres de JonOne qui devraient être réalisées rue Vulpian au mois de juillet, une œuvre de Plantu qui devrait être réalisée rue Vimoutiers, près du square Héloïse et Abélard, que j'évoquais tout à l'heure. Un certain nombre d'œuvres qui seront réalisées dans des écoles du 13e, l'école maternelle des Longues Raies, l'école du Boulevard Jean Simon, l'école du 37, rue du Château des Rentiers, et le groupe scolaire Choisy-Perret.

Et il y a un projet qui est dans la deuxième délibération, qui porte sur les fresques que devrait réaliser Robert Combas, un artiste très reconnu, qui devraient être réalisées avenue d'Italie. Pour une part d'entre elles, 129 avenue d'Italie, c'est un immeuble de La Sablière, et pour l'autre, sur le lycée Gaston Bachelard, à l'angle de la rue Tagore et de l'avenue d'Italie.

Au total, 175 000 euros et 25 000 euros, soit 200 000 euros.

M. LE MAIRE : J'en profite pour revenir sur l'artiste Robert Combas qui va intervenir prochainement et il fait partie des plus grands artistes contemporains français, en tout cas dans les tous premiers reconnus comme tels, qui va nous léguer gratuitement les droits sur ses œuvres. Nous les ferons réaliser avec les budgets qui ont été indiqués. Ce n'est pas lui qui va aller peindre, mais il va dessiner les propositions et elles seront réalisées. Ce seront des moments importants.

Tu as cité aussi JonOne et Plantu, un petit mot là-dessus. Ce dernier nous propose de reproduire l'un de ses dessins à l'occasion de l'anniversaire des événements de Charlie Hebdo. C'est une série de propositions différentes, nous récupérons les budgets participatifs qui n'ont pas été dépensés, qui visaient des réalisations de fresques. Voilà comment tout cela va être financé.

L'APAPUC a accepté de porter ces projets, c'est une association reconnue comme telle, mais ce n'était pas sa demande. Ce n'est pas une vraie subvention à l'APAPUC, qui ne touche pas de subvention, mais qui accepte d'accompagner la réalisation de ces projets et je les en remercie. Je voulais vous en dire quelques mots.

Je vais soumettre au suffrage les deux délibérations successives. La DAC 140, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (MME ESTIENNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : La DAC 169, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention à chaque fois et encore une fois, ces deux délibérations seront fusionnées pour le prochain Conseil de Paris.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (MME ESTIENNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 360 Subventions (14 000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement et signature de deux conventions.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 360, avec différentes subventions à des associations et la signature de deux conventions.

Philippe MOINE : Cela correspond à l'enveloppe Bloche, qui vous est familière, un ensemble de subventions à la disposition des arrondissements. Il s'agit, à travers cette enveloppe, de soutenir un certain nombre d'associations que vous connaissez tous, car nous les soutenons régulièrement.

Cette subvention de 14 000 euros se ventile de cette manière : 3 500 euros pour Difé Kako, dans le cadre du Festival du Mois créole, qui est proposé chaque année à l'automne ; 2 000 euros à l'association Mandapa qui développe la programmation très riche que vous connaissez, plus particulièrement, il s'agissait de soutenir le Passeport pour l'Asie orientale qui est en cours cette année ; 2 500 euros pour la compagnie Les petits chantiers, qui gère le Fil rouge, un lieu dynamique de la rue Wurtz, juste à côté du centre Mandapa, ainsi que Mandapa, qui est impliqué dans le Treize'Estival avec des spectacles jeunes publics, que Jérôme évoquait et il y en a un qui est prévu à nouveau mercredi après-midi. 2 000 euros pour l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris, qui organise régulièrement des concerts de musique classique dans différents lieux du 13e, notamment pour les Dimanches musicaux. 2 000 euros pour l'association Au cœur de la ville, la Clé des champs, qui regroupe trois chorales, un cœur de femmes, un chœur symphonique et un chœur gospel, qui se produisent régulièrement dans l'arrondissement et pour différents publics. 1 000 euros pour l'association Spot 13, qui est installée au bout de l'avenue de France, qui vise à développer la pratique des arts urbains et 1 000 euros à la compagnie théâtrale L'Embarcadère, compagnie de théâtre qui organise des spectacles dans différentes écoles de l'arrondissement. Au total, 14 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe Moine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? D'accord, NPPV. DAC 360, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (MME ESTIENNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030.

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie-Pierre Marchand pour la DDCT 65.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Je me permettrai de faire un chapeau commun, une intervention commune entre cette délibération et celle qui va suivre qui est l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires, même si les votes se feront distinctement, parce que je pense qu'il y a une globalité, parce qu'il s'agit de voter sur une stratégie globale pour les quartiers populaires, que nous pouvons appeler politique de la Ville, de notre capitale. Quel que soit le nom qu'on leur donne, il s'agit d'une politique d'équité territoriale de réduction des écarts entre les habitants d'une même ville.

Je vais vous rappeler quelques chiffres qui sont dans la délibération. Le revenu médian disponible parisien est de 28 570 euros. Il est presque deux fois supérieur au revenu médian de certains quartiers populaires, qui sont autour de 16 000 euros. Cela montre bien que, pour l'ensemble de ces quartiers, les quartiers prioritaires, qui sont dans le contrat de ville et les quartiers populaires qui ont une géographie plus large, le but, en n'oubliant pas certains quartiers qui peuvent être considérés comme des poches de pauvreté, même si je n'aime pas beaucoup le terme, dans des quartiers plus aisés, la Ville de Paris souhaite agir pour l'ensemble de ces quartiers, pour une dimension d'équité territoriale.

Cela résume la politique de la Ville, pour que tous les habitants, qu'ils soient enfants, jeunes, seniors, adultes, puissent avoir les mêmes chances en termes de qualité de l'habitat, de l'espace public, d'accès aux services publics, à l'éducation, de sécurité, de santé, etc. Voilà la politique de la Ville. Après, il y a des dimensions très techniques et institutionnelles, mais fondamentalement, il est important, au moment où nous allons voter à nouveau pour ce contrat de Ville, pour six ans, de se rappeler cela.

Comme le disait Jérôme, nous sortons d'une période qui a duré plus d'un an, de préparation de ce nouveau contrat de ville. Cela a été un travail acharné, avec beaucoup de crainte, par moment. Pour rappel, nous vous en avons parlé régulièrement, nous avons eu peur de perdre le secteur Oudiné, ce qui aurait été invraisemblable, il a fallu se battre pour raccrocher le secteur Villa d'Este, etc.

Si je voulais globaliser mon intervention sur les deux quartiers, c'est parce qu'au niveau de la Ville de Paris, cette approche s'organise en poupées gigognes. Nous avons le contrat de ville qui concerne les quartiers prioritaires, c'est-à-dire ceux qui sont conventionnés avec l'État, sur des périmètres assez restreints, dont je vais vous parler. Et la Ville de Paris souhaite avoir une politique globale sur des quartiers dont elle estime qu'il y a, chiffres à l'appui de l'APUR, des fragilités et s'il n'y a pas d'accompagnement de l'État, la Ville souhaite se doter d'une politique pour les accompagner et éviter que ces quartiers rentrent dans une dynamique descendante.

Au niveau de chaque arrondissement, nous avons un projet de territoire pour les quartiers populaires de l'arrondissement. C'est toute cette mécanique qui existe. Je commencerai par la première délibération. Je ne serai pas très longue, mais c'est important, nous partons pour six ans. Je vais vous donner quelques repères et je suis à la disposition de tout le monde. Nous avons déjà eu des réunions, les collègues de la majorité comme de l'opposition, pour toute information, je suis à votre disposition, et pour tenir des réunions.

L'adoption du contrat de ville, pour rappel, il y a eu une longue négociation avec l'État, qui était à l'échelle nationale, avec un certain nombre de critères. Pour qu'un quartier soit dit quartier prioritaire, il faut au moins 1 000 habitants, et il faut que le revenu médian par foyer soit inférieur ou égal à 14 100 euros par unité de consommation. Des quartiers très pauvres.

Le contrat de ville est régi par la loi Lamy et il est conclu pour une période de six ans, ce qui va nous amener à 2030. Il est par définition partenarial. Vous avez dans la délibération, et je ne vais pas tous les citer, vous avez beaucoup d'acteurs qui signent ce contrat de ville : les bailleurs, la Caisse des dépôts, l'ARS. Nous regrettons, ce n'est pas un point de vue politicien de ma part, nous sommes étonnés que, pour ce contrat de ville, la Région Île-de-France n'ait pas souhaité être signataire, d'autres régions le sont. Elle l'était précédemment. Un certain nombre de ces financements concernent la politique de la ville et c'est bien d'être signataire, c'est d'essayer de travailler conjointement entre partenaires.

Sur tout Paris, ce contrat de ville consacre 20 quartiers prioritaires, je parle des quartiers qui sont conventionnés avec l'État, ce qui apporte des financements en plus, dans neuf arrondissements, le dernier contrat de ville, c'était 20 quartiers sur huit et nous voyons bien qu'il y a une paupérisation croissante, car beaucoup de quartiers, dont les nôtres, ont pu y rester, même si certains s'en sont sortis, mais il y a deux nouveaux quartiers prioritaires dans le 15^e arrondissement. Cela concerne une géographie qui n'est plus aussi sectorisée entre l'est et l'ouest, même si la plupart des quartiers sont situés à l'est.

Cela va concerner plus de 121 000 habitants contre près de 140 000 avant, soit une baisse de 13 %. Pour les quartiers prioritaires du 13^e, nous avons trois quartiers, Bédier-Boutroux, Villa d'Este, Oudiné-Chevaleret, là où nous avons eu des craintes, et Kellermann-Paul Bourget qui est augmenté, en accueillant la cité du Colonel-Dominé. Tout cela pour près de 8 000 habitants. Ce sont les mêmes quartiers, nous perdons le quartier prioritaire rue Nationale, et nous allons nous engager dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Nous allons rester vigilants pour que les annonces de l'État, notamment du CIV d'octobre 2023, soient bien mises en œuvre. Il y a un certain nombre de dispositifs qui étaient proposés et nous travaillons actuellement, avec mes collègues, Vincent Boulet et Emmanuel Coblence, sur une candidature des quartiers prioritaires du 13^e arrondissement, pour une cité éducative qui nous permette de faire plus de choses. Nous attendons la refonte de la géographie prioritaire de l'Éducation nationale, avec impatience. Et nous souhaitons aussi une pérennisation des crédits et des dispositifs, comme ceux dont je vous parle souvent, les adultes relais, le programme de réussite éducative, l'insertion pour les jeunes, etc. Voilà pour ce contrat de ville.

Nous le faisons adopter maintenant ? Ou je parle aussi des quartiers populaires ?

M. LE MAIRE : Nous pouvons faire adopter les deux délibérations en même temps.

Marie-Pierre MARCHAND : Je termine rapidement sur les quartiers populaires. Les quartiers prioritaires font partie des quartiers populaires, et il s'agit d'un ensemble de quartiers, dont les quartiers prioritaires viennent s'adjoindre à d'autres quartiers, dont la Ville de Paris, chiffres à l'appui, encore une fois les chiffres de l'APUR, avec des indicateurs qui sont beaucoup plus précis, que le seul revenu médian, qui désavantage souvent les métropoles dans Paris, car il y a une certaine mixité dans les quartiers, ce qui fait que nous pouvons avoir un quartier avec beaucoup de pauvreté et il suffit qu'il y ait des copropriétés qui sont plus aisées, pour que nous ne soyons plus dans ces revenus médians. Voilà pourquoi la Ville a souhaité avoir d'autres critères, comme le taux de pauvreté, les foyers à bas revenus, les jeunes qui ne sont pas en emploi ou en formation, les étrangers, les retraités pauvres, la suroccupation, les monoparents, et cela donne une vision plus complète de ces quartiers.

Sur l'ensemble de Paris, ce sont 35 quartiers populaires. C'est un effort considérable de la Ville, dont je souhaite vous faire part, 35 quartiers populaires, et 16 secteurs de veille. Est-ce que ce ne sont pas des sous-quartiers populaires ? Voilà pourquoi je prends un peu de temps, car cela est important de comprendre. Sur l'ensemble de ces quartiers, il s'agit de porter une attention plus particulière et de renforcer les moyens de droit commun, de faire en sorte que les directions de la Ville puissent apporter une veille plus importante et mettre en place un certain nombre d'actions.

Dans les quartiers populaires, l'équipe de développement local travaille de la même façon que pour les quartiers prioritaires et dans les quartiers de veille, ce n'est pas l'équipe de développement local qui agit, mais une direction qui peut prendre le lead, si je puis me permettre, pour avoir une intervention plus particulière sur tel secteur.

En ce qui concerne le 13e, nous sommes sur un périmètre beaucoup plus important, puisque nous avons les quartiers prioritaires, les quartiers qui sont sortis comme Nationale, et tout l'environnement qui était en quartier de veille active et nous sommes sur un total de 43 000 habitants. Nous avons tout cet échelonnement, et nous essayons d'avoir des politiques cohérentes, même si certains secteurs ne peuvent pas bénéficier des mêmes financements, mais nous essayons d'avoir cette politique globale et cohérente pour les quartiers qui en ont besoin.

Au titre des quartiers de veille, le secteur des Olympiades va être intégré. Je pense que c'est une information importante. Le quartier des Olympiades a été, à une autre époque, en politique de la ville, en rénovation urbaine. Nous sommes sortis et l'APUR a noté que, sur certains secteurs, pas sur l'ensemble, il y avait des indicateurs qui demandaient à ce qu'il y ait une veille et que nous fassions attention. Nous sommes en train de produire un diagnostic sur ce secteur, pour savoir ce que nous pouvons y faire, en sachant que nous n'aurons pas énormément de moyens supplémentaires, mais par rapport à la thématique de la jeunesse, ou d'autres, une attention particulière peut être portée.

J'ai été un peu longue, mais cela me semblait important par rapport à ces six ans de pouvoir vous donner ces indications et je suis à la disposition de chacun pour en parler.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Noël Aqua.

Jean-Noël AQUA : Nous partageons tout ce que tu as dit, je pense qu'il faudra que nous ayons un petit débat sur la question des cités éducatives qui posent question, sur le détricotage du financement REP qui est un financement automatique, sur la base sociologique pour passer sur une logique de contrat avec des établissements qui vont se mettre en concurrence les uns avec les autres. Nous avons vu l'expérience dans le 14e, où il a fait un beau projet et il s'est fait retaper, et au final, nous participons du détricotage du fonctionnement des REP pour aller sur un fonctionnement qui pose question, et avec plein de bonne volonté, nous pouvons saper un fonctionnement. À l'avenir, nous pourrions avoir des débats sur le sujet.

Marie-Pierre MARCHAND : Nous n'allons pas refaire le débat ici. Nous allons en reparler. Pour te rassurer, l'idée, c'est de partir sur cette candidature de Cité éducative avec l'ensemble des écoles en REP, et de pouvoir y adjoindre des écoles, à la demande d'Emmanuel, qui sont aux franges et qui ont des difficultés. L'idée n'est pas de mettre en concurrence. Nous travaillons avec les deux principaux de collège. J'espère t'avoir rassuré et nous pourrions en rediscuter.

Emmanuel COBLANCE : Nous connaissons l'attachement de Jean-Noël Aqua et du groupe Communiste et Citoyen sur ces sujets. Nous avons exactement les mêmes priorités. La Cité éducative, ce ne sont pas des moyens qui viennent se substituer aux moyens de l'éducation prioritaire dans le 13e. Comme Marie-Pierre Marchand l'a souligné, ce sera l'occasion de pouvoir essayer d'obtenir des moyens supplémentaires sur des écoles que nous appelons « bord de REP », qui ne sont pas classées en éducation prioritaire, mais qui ont une population qui mériterait d'avoir une attention et des moyens particuliers. C'est une opportunité, plus qu'un détricotage. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter les deux délibérations, DDCT 65, qui vote pour ? Merci. Qui votre contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 29
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : DDCT 100, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 29
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions).

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DDCT 122, qui concerne des subventions à des associations des quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, je vais être plus rapide. Nous sommes dans des choses assez classiques, subventions pour les conventions pluriannuelles d'objectifs qui permettent de contractualiser sur des actions avec des associations sur une durée de trois ans pour pouvoir sécuriser leur fonctionnement.

Dans le 13^e, il s'agit de deux associations, Centre Alpha Choisy, que je ne vous présente plus, et Courant d'Art Frais, que je ne vous présente plus non plus, qui font vivre nos quartiers sur des thématiques différentes, pour un montant de 51 000 euros sur les 672 450 euros au global, à l'échelle des quartiers de Paris.

M. LE MAIRE : Merci. DDCT 122, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 112 Appel à projets Politique de la Ville. Subventions de fonctionnement (175600 euros) à 46 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires du 13^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. DDCT 112, toujours Marie-Pierre Marchand.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit de la deuxième enveloppe de subventionnement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville, subventions de fonctionnement à 46 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires du 13^e arrondissement. Il y a 63 projets et 46 associations, donc je ne vais pas tous vous les détailler, mais je suis à votre disposition pour en parler si vous le souhaitez, tout cela pour un montant de 175 600 euros, dont 74 000 sur l'enveloppe politique de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. DDCT 112, j'impose le rythme, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 40 Subventions à neuf associations et convention ou avenant avec six d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap.

M. LE MAIRE : Merci. Caroline Millet, avec la DSOL 40.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention à neuf associations, pour des conventionnements par rapport aux vacances, à l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap. Comme vous le savez, les vacances sont un pilier pour l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. En 2017, encore une personne handicapée sur trois ne partait jamais en vacances contre une personne valide sur 10.

Le projet de délibération a pour objet d'accorder des subventions à des associations qui proposent des séjours de vacances adaptés pour des personnes en situation de handicap. Ces séjours s'adressent à différents publics, en termes d'âge, adultes, jeunes, enfants, et de types de handicap, moteur, mental, psychique, autisme, polyhandicap.

Pour le 13e. Nous sommes intéressés par l'APF avec 15 000 euros. Les Classes Open organisent des séjours de vacances pour mineurs pour les classes ULIS et pour 8 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DSOL 40, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 38 Subventions (95 000 euros) à sept associations et convention ou avenant à convention avec cinq d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap.

Caroline MILLET : Cette fois-ci, c'est une convention pour des associations qui favorisent l'accès aux loisirs, pour un montant total de 95 000 euros pour sept associations.

Pour le 13e, nous avons Loisirs Pluriel Paris 13 pour 35 000 euros, avec son club pour l'accueil des loisirs, pour les enfants jusqu'à 13 ans, mais aussi pour les ados de 13 à 18 ans. Et Réseau Môm'artre pour 4 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles.

M. LE MAIRE : DSOL 29.

Caroline MILLET : Cette fois-ci, c'est un conventionnement pour des associations qui font de l'information et du soutien, en direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Comme vous le savez, à Paris, nous encourageons les initiatives d'associations visant à soutenir les personnes et les aidants dans leur vie quotidienne. L'accès à l'information est apparu comme un paramètre essentiel pour une meilleure intégration dans la vie et un accès au droit facilité, soutenir les proches, leur permettre de conserver leur activité sociale et professionnelle, ainsi que des moments de répit est un enjeu crucial.

Pour le 13e, les associations concernées sont l'association Droit Plurielle pour 7 000 euros ; l'association Action Handicap France pour 3 000 euros et l'Association Française contre les Myopathies pour 5 000 euros et la Fédération française des DYS, troubles cognitifs spécifiques, troubles spécifiques des apprentissages, FFDYS pour 1 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Caroline MILLET : C'est sur l'emploi, c'est pour le conventionnement des structures qui favorisent le retour à l'emploi et l'insertion par l'activité économique IAE. En 2022, à Paris, 64 % des personnes qui sont sorties des parcours IAE ont une sortie dite dynamique et c'est un soutien au SIAE en fonctionnement, et un soutien à de nouveaux projets et à des aides exceptionnelles complémentaires.

Pour le 13e, il y a 12 associations, si vous voulez, je peux vous faire la liste, mais sinon, je vous propose de venir me voir si vous avez besoin d'informations.

M. LE MAIRE : Merci. DAE 14, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 131 Subventions (143.100 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville.

M. LE MAIRE : Merci. Nous avons encore deux autres délibérations présentées par Caroline Millet.

Caroline MILLET : C'est pour l'octroi de subventions à deux associations qui interviennent dans les quartiers populaires dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit de soutenir massivement

les associations de quartier qui forment un réseau de partenaires solides et essentiels qui agit au quotidien auprès des Parisiens les plus fragiles, qui fait vivre concrètement le lien social, les solidarités de proximité et qui vise aussi à faciliter leur parcours d'insertion professionnelle.

Pour le 13e, nous avons l'association Femmes Initiatives qui fait de l'insertion professionnelle et de l'employabilité, de l'ASL, et la FLE, et de l'activité transversale, pour un montant total de 24 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. DAE 131, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DILT 3 Subvention et convention avec l'association 13 Avenir (13e) pour poursuivre l'offre de service de conciergerie sur les sites administratifs Bédier et Avenue de France.

M. LE MAIRE : Merci. Nous passons à la DILT 3.

Caroline MILLET : Plus besoin de vous présenter l'association 13 Avenir, nous sommes sur une régularisation. Il y a eu la création d'une conciergerie locale sur le site administratif Bédier, puis au 121 avenue de France. Le but est de finaliser cette subvention pour un montant de 62 146 euros.

M. LE MAIRE : Merci. DILT 3, qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 27 Aide Alimentaire: 10 Subventions à 8 associations et au CASVP, 1 subvention d'investissement à 1 association pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et familles démunies ; 6 avenants.

M. LE MAIRE : Merci. Nous poursuivons avec Juliette Sabatier, la DSOL 27. Il s'agit de faire voter des subventions à des associations qui s'occupent d'aide alimentaire.

Juliette SABATIER : Je vous remercie. Pour être brève, je ne vais pas vous décrire à nouveau les actions coordonnées et mises en place par la Ville de Paris dans ce domaine, mais je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

Je ne le fais pas, car ce sont des compléments de subventions pour des associations que nous connaissons bien, dont je vous ai déjà parlé de nombreuses fois, l'AGEP, l'Association Générale Etudiante pour l'épicerie solidaire qu'elle gère, allée Paris-Ivry, complément de subventions pour faire face à l'inflation et à l'augmentation des denrées alimentaires de 2 500 euros.

Pour les mêmes raisons, 1 000 euros pour l'association Solidaya pour son épicerie solidaire. Petit point que je tiens à souligner, Monsieur le Maire a inauguré pour l'association une boutique solidaire de vêtements au mois de janvier dans le quartier et il nous est proposé de lui attribuer une subvention de 8 000 euros. C'est un lieu intéressant qui vend pour une valeur très faible, pour un prix très faible, des habits neufs pour les adultes et pour les enfants, et qui vient compléter l'offre, et même dans ce quartier, créer une offre de vêtue solidaire dans le quartier.

M. LE MAIRE : Merci. Nous leur avons rendu visite il y a peu de temps et il est intéressant de suivre leur activité. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. LE MAIRE : Merci. Nous passons à la DSOL 75, sans faire le détail, car tout ne concerne pas le 13e.

Juliette SABATIER : Exactement. Il s'agit de conventions et de subventions pour plus de 450 000 euros à 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Je vous épargne à nouveau de vous représenter le SPIN, la Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique, je souligne juste au passage le travail très important qui est mené dans tout Paris, et singulièrement dans le 13e, pour animer les réseaux d'inclusion numérique qui font dialoguer les acteurs, qui font que, dans l'arrondissement, sur le terrain, les personnes se connaissent, peuvent réorienter les publics, peuvent s'assurer de la complémentarité de leurs actions, car l'inclusion numérique, c'est protéiforme, cela concerne tous les âges de la vie, tout un tas de domaines, des démarches, du loisir, de la parentalité numérique. Je souligne au passage que nous venons de vivre la première Semaine de la parentalité numérique, pour bien vivre le numérique en famille, c'était au mois de mars. Je ne suis pas en train de vous dire une bêtise, c'était fin mars. Par ailleurs, la Ville subventionne autour d'une trentaine d'associations tous les ans dans ce champ, en plus d'animer le réseau des acteurs dont je vous parlais précédemment.

Pour le 13e, nous avons la reconduction de la subvention de fonctionnement, de la STS, la Maison de la Médiation numérique, qui nous est très précieuse, la reconduction de la subvention de 30 000 euros du PIMS, Médiation Paris, qui intervient au PAD ; 3 000 euros pour l'association Slashfit qui intervient à la ludothèque ; une nouvelle action financée à hauteur de 1 000 euros pour les ateliers pluriculturels. Je vous en dis un mot, car c'est nouveau, les ateliers pluriculturels font des cours pour aider les personnes, notamment les seniors, à s'approprier les outils numériques et il s'agirait de filmer les cours et de les mettre en ligne, sous forme de doodle. Une subvention de 11 000 euros en reconduction pour les jardins numériques qui interviennent dans tout Paris avec des ateliers à divers endroits, dont la médiathèque Jean-Pierre Melville ; et un dernier mot pour Emmaüs Connect, une subvention de 56 400 euros pour tout Paris, c'est l'action qui consiste à récupérer du matériel numérique non utilisé et pouvoir le redistribuer, ce qu'ils font dans le local du 13e, la redistribution.

M. LE MAIRE : Merci. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

M. LE MAIRE : DSOL 88, toujours Juliette Sabatier.

Juliette SABATIER : Nous sommes sur de plus gros enjeux, mais je serai brève malgré tout. Ce sont les subventions de fonctionnement pour 2024 pour les centres sociaux et socioculturels.

Si nous avons le temps, je vous ferais le détail de toutes les merveilleuses actions qui sont menées localement, par nos centres sociaux et socioculturels. Leur qualité d'inclusion, d'animation de la vie des quartiers, de rencontres intergénérationnelles, de promotion sociale, de lutte contre l'exclusion, etc., de lutte contre la fracture numérique.

Mais pour faire court, je vous dirai qu'il s'agit pour les deux associations gestionnaires des centres 13 Pour Tous et Maison 13 Solidaire de reconduire, à très peu de choses près, leur subvention de fonctionnement, qui inclut le fonctionnement lui-même et quelques financements sur projet que je vous détaillerais avec plaisir, si vous avez des questions, ainsi que la prolongation pour ces deux centres sociaux et socioculturels de leur convention.

La subvention pour 13 Pour tous s'élève à 243 840 euros et celle pour Maison 13 Solidaire à 165 558 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Juliette Sabatier. DSOL 88, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 44 Subventions d'investissement (145 505 euros) à sept associations œuvrant dans le champ de la Solidarité. Conventions.

M. LE MAIRE : DSOL 44, toujours Juliette Sabatier.

Juliette SABATIER : Cela va aller vite puisqu'il s'agit d'approuver des subventions d'investissement pour des associations qui œuvrent dans l'aide aux personnes en situation de précarité.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit de refaire les sanitaires de la Cité des Dames pour un montant de 65 000 euros au sein de la Cité du Refuge, qui est gérée par l'Armée du Salut.

M. LE MAIRE : Merci, DSOL 44, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Danièle Seignot. Nous abordons la délibération DPE 23, il s'agit des structures qui œuvrent pour le réemploi.

Danièle SEIGNOT : Exactement. Une subvention globale de 519 000 euros pour 18 structures, et le 13e est particulièrement concerné par une structure que vous connaissez bien, Ma Ressourcerie, qui est située avenue d'Italie, qui va bénéficier d'une subvention de 25 000 euros pour 2024. Cette convention prévoit également à titre gratuit et sans condition, à la déchetterie de la Poterne des Peupliers, vous savez ce que c'est, l'équivalent d'un montant de 5 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. DPE 253, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DPE 26 Subventions (41 600 euros) et conventions avec 2 associations (11e et 13e) pour le soutien à la création de fresques sur les rideaux métalliques des commerces parisiens.

M. LE MAIRE : En lien avec son voisin direct, Danièle Seignot soutient une initiative qui vise à éviter les tags sur les rideaux métalliques des commerces, en tout cas tenter de le faire.

Danièle SEIGNOT : Vous savez tous qu'un très beau graff évite les tags et la Ville de Paris, en la personne de mon voisin, parce que l'on rend à César ce qui est à César, a eu l'idée de développer une solution innovante et préventive, notamment sur les rideaux métalliques des commerces parisiens. L'idée est de faire de jolis dessins sur ces rideaux métalliques.

Deux arrondissements sont intéressés, le 11e et le 13e. Dans le 13e, nous avons rencontré l'association des Entreprises du quartier asiatique, Entreprises 13, qui était particulièrement intéressée. Nous allons tenter l'expérimentation dans le secteur Triangle de Choisy, triangle particulièrement asiatique, et l'association va bénéficier pour cela d'une subvention de 36 000 euros. Ces 36 000 euros seront versés en trois tranches de 12 000 euros chacune et la première tranche sera versée immédiatement, dès la signature de cette convention. Les deux autres tranches seront versées au fur et à mesure, et à la demande de l'association.

Il faut que les commerçants identifient, choisissent les volets destinataires des grapheurs, il faut que cela soit harmonisé pour créer une véritable rue de Street Art, ce seront des « volets Art », je ne sais pas comment nous pouvons baptiser cela. Antoine, c'est toi qui avais suggéré cela. Les Rid'Art. J'espère que cette expérimentation sera une réussite, parce que cela peut être vraiment pas mal. Vous savez que les volets métalliques font toujours l'objet de dégradations et que cela a un coût énorme pour la Ville de les faire nettoyer. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : C'était une obligation morale de commencer par le 13e arrondissement, mais pas uniquement. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DPE 26, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 261 Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. LE MAIRE : Je passe à la page suivante de l'ordre du jour. Nous ne touchons pas au but, mais nous avançons. Nous arrivons à la DAC 261, c'est Alexandre Courban qui la rapporte, puisqu'il s'agit des subventions aux associations et fédérations d'Anciens Combattants.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire, il s'agit pour nous ce soir de nous prononcer favorablement pour une subvention de 1 000 euros pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, que nous connaissons bien et qui participe à l'ensemble de nos cérémonies mémorielles.

M. LE MAIRE : Merci, Alexandre, j'imagine que cela fait l'unanimité, mais nous allons vérifier tout de suite. DAC 261, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 272 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Fanonnel et Etienne Bec au 31 rue Charles Fourier à Paris 13ème.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une plaque commémorative rue Charles Fourier, toujours Alexandre Courban.

Alexandre COURBAN : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit de rendre hommage à Jeanne Fanonnel, décédée en 1982 à l'âge de 93 ans. Rassurez-vous, je ne vais pas vous compter la biographie de cette institutrice qui est connue dans le 13e arrondissement pour avoir accueilli pendant des années d'illégalité dans sa demeure, avec son compagnon, un certain nombre de résistantes et de résistants qui ont été contraints, sous l'occupation allemande et du temps du régime de Vichy, de se cacher pour échapper aux multiples lois scélérates qui visaient les uns et les autres. Il s'agit d'apposer une plaque et le montant de la dépense s'élève à 1 300 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Alexandre Courban. Pas de demandes d'intervention ? DAC 272, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 323 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la Colonne Dronne à l'angle de la rue Brillat-Savarin et de la rue des Peupliers à Paris 13ème.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 323. Il s'agit aussi d'une plaque en souvenir de la Colonne Dronne, rue Brillat-Savarin. Alexandre Courban, toujours.

Alexandre COURBAN : Oui, merci, Monsieur le Maire, nous poursuivons à cette occasion les hommages en lien avec la Seconde Guerre mondiale et surtout la libération de Paris, dont nous fêterons le 80^e anniversaire au mois d'août, et en écho au 60^e anniversaire où les élus parisiens avaient décidé de rendre visible le cheminement de la Colonne Dronne composée pour partie d'Espagnols antifascistes, qui avaient combattu du côté des résistants et notamment de la deuxième DB. Il s'agit de poser une plaque qui marquera le souvenir de l'entrée de la Colonne Dronne, le 24 août 1944, comme avant-garde de la deuxième DB du général Leclerc, et c'est une dépense estimée à 1 200 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DAC 323, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 84 Dénomination place Lucien Désandré (13e).

M. LE MAIRE : Nous arrivons à la DU 84 et c'est toujours Alexandre Courban, qui la rapporte.

Alexandre COURBAN : Oui, merci, Monsieur le Maire, cela fait suite à un vœu qui a été déposé le 6 mars 2023 par Élisabeth Stibbe et nos collègues de l'opposition du groupe Union de la droite et du centre, qui vise à rendre hommage à un médecin aide-major des sapeurs-pompiers de Paris, décédé des suites de ses blessures dans la foulée de l'explosion de l'usine d'armement Louis Billant, rue de Tolbiac, qui compte, par ailleurs, près de 46 victimes, et pour majorité des femmes. Il s'agit de rendre hommage à ce pompier, mort au travail, d'une certaine façon, ou des suites de son travail, et l'emplacement a été trouvé, non sans difficulté et après moult échanges, à l'angle de la rue du Moulinet et du Moulin des Prés, et qui inclut la partie en impasse du passage Vandrezanne.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes intervention ? Cette dénomination fera l'objet d'une intervention au Conseil de Paris, je l'espère. Je la mets aux voix, DU 84, cela fera une bien belle cérémonie. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

M. LE MAIRE : Nous passons à Stéphane Ferrier pour présenter la DPMP 3.

Stéphane FERRIER : Monsieur le Maire, vous me confiez la charge de conclure les vagues de délibération, je vous en remercie. Last but not least, je vais vous présenter une délibération qui porte sur le contrat de ville, suite aux propos de Marie-Pierre Marchand et en particulier sur les actions de prévention de la délinquance qui figure parmi ces axes prioritaires.

Ces actions sont centrées sur les jeunes âgés de 11 à 25 ans et elles visent à la fois à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public, à faciliter l'insertion et la sécurisation des parcours des jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville, plusieurs projets sont apparus comme relevant du champ de la prévention et de l'occupation positive de l'espace public et je vous propose de soutenir 21 structures partenaires, actives dans l'ensemble du territoire parisien, notamment du 13e, pour un montant total de 40 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DPMP 3, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. LE MAIRE : Nous passons à la dernière délibération, nous avons ensuite quelques vœux, la DSOL 106, il s'agit de soutenir des associations qui œuvrent en faveur de la prévention des rixes.

Stéphane FERRIER : Oui, Monsieur le Maire, dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention, qui s'appuie sur un partenariat en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'éducation, cette démarche fédère l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique, et en 2021, la Ville de Paris a souhaité réaffirmer et renforcer son engagement et celui de l'ensemble des partenaires, en mettant en œuvre opérationnelle un acte de cette stratégie qui se traduit chaque année par un appel à projets dédié à la prévention des risques entre les jeunes. Les rivalités entre les quartiers restent fréquentes et continuent d'avoir des conséquences dramatiques sur la vie des jeunes, des familles et des quartiers. Nous devons nous mobiliser sans relâche et au quotidien, pour pouvoir apporter une réponse performante et engager de nouvelles initiatives.

Dans l'objectif de poursuivre et amplifier le travail engagé, l'appel à projets 2024 réunit 57 associations qui travaillent sur l'ensemble des territoires parisiens, et en particulier le 13e arrondissement, 62 projets sont portés par 57 associations pour un montant total de subvention de 187 800 euros.

Je voudrais juste souligner que ces subventions s'inscrivent dans une démarche plus large et une attention soutenue à ces phénomènes de rixes. Plusieurs fois par an, un groupe local de traitement de la délinquance dédié aux phénomènes de bandes réunit la préfecture de police, le parquet de Paris, la mairie de Paris et l'ensemble des maires d'arrondissement et des actions emblématiques sont mises en place, comme le Premier mois de la prévention des rixes qui s'est tenu du 15 octobre au 15 novembre 2023.

J'espère que, par votre vote, vous soutiendrez cette démarche.

M. LE MAIRE : Merci, Stéphane Ferrier. Pas de demandes d'intervention. Je la fais tout de suite voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Nous avons été tous très sages, nous allons tâcher de continuer de l'être, avec d'abord les communications, la question orale de Monsieur Peng, et il y a les différents vœux.

Communication

Communication sur le vœu du CQ1 relatif au problème de fermeture de classe à l'école Arago présenté par le Conseil de quartier 1 - Croulebarbe

M. LE MAIRE : Nous commençons par une communication qui concerne la présentation d'un Conseil de quartier, le CQ1, pour ne pas le nommer, et Wilfried Bétourné qui le présente.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire, je vais présenter en ma qualité d' élu référent le vœu qui a été voté en assemblée plénière par le conseil de quartier n° 1, et qui concerne les fermetures de classes, à l'école Arago.

Le rectorat a confirmé le 22 mars, lors du dernier Conseil départemental de l'Éducation nationale la fermeture de 11 classes à la rentrée prochaine dans le 13e arrondissement. Et comme l'année dernière, le quartier Croulebarbe est touché. En effet, c'est une classe de l'école élémentaire d'application Arago qui est cette fois menacée de fermeture.

Le principal argument annoncé par le rectorat pour justifier la suppression de postes d'enseignants et les fermetures de classes à Paris est la baisse du nombre d'élèves dans la capitale. Cependant, cette tendance démographique ne se fait pas sentir de manière homogène sur les 20 arrondissements de la capitale. En ne prenant pas en compte les spécificités de chaque arrondissement, comme les livraisons de logements, par exemple, le rectorat rajoute donc de l'injustice à l'austérité.

Ainsi, sur les 12 500 élèves que compte le 13e arrondissement dans le premier degré, la baisse à la rentrée de septembre s'élevait seulement à 30 enfants l'an passé. La rentrée 2024 verra encore une stabilité des effectifs scolaires dans l'arrondissement. Comment justifier la fermeture de 11 classes ? Si la fermeture de classe était confirmée, les classes à l'école Arago seraient composées de 26 élèves en moyenne, alors que le rectorat affirme viser un nombre maximum d'enfants par classe à 24. De plus, l'école accueille les élèves du dispositif ULIS qui ne sont pas comptabilisés dans l'effectif pris en compte par le rectorat.

Ainsi, les parents, les enseignants et les élus déplorent cette fermeture et rejettent l'argument avancé de la baisse du nombre d'élèves parisiens. Ils mettent en avant l'opportunité que pourrait représenter cette tendance démographique supposée, qui pourrait permettre au contraire d'améliorer les conditions de travail des élèves, en allégeant leur nombre par classe. Nous demandons solennellement au rectorat d'annuler la fermeture de la classe à l'école élémentaire d'application Arago, pour maintenir le bien-être et les conditions d'apprentissage des élèves. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je pense que la présentation parle d'elle-même, sauf s'il y a des demandes de parole, nous partageons à la fois ces préoccupations et cette demande. Nous avons ciblé l'école Arago avec Emmanuel Coblenche, comme l'une des mesures les moins justifiables. Cela n'impose pas de réactions, nous partageons évidemment le fond de ce vœu.

Question orale

Q132024001 Questions orales relatives au campement sauvage sur le boulevard Blanqui présentées par Chang Hua PENG

M. LE MAIRE : Nous passons à une question orale qui est posée par notre collègue Chang Hua Peng.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je pose ces questions orales dans le cadre d'une saisine des riverains qui habitent des deux côtés du boulevard Auguste Blanqui. Ils sont assez inquiets, car il y a un campement sauvage qui s'y est installé.

Plusieurs questions sont posées. Je communique tout simplement des questions, des préoccupations des riverains. Est-ce que les services sociaux de la mairie sont en contact avec cette population sur ce campement sauvage ? Est-ce qu'il y a une proposition de logement ou de relogement qui a été émise pour les personnes sur ce campement sauvage ? Est-ce qu'il y a des problèmes d'addictions qui ont été signalés, telles que la consommation d'alcool ou de stupéfiants ? Ou est-ce qu'il y a des agressions physiques ou des trafics qui sont réalisés sur ce campement ?

M. LE MAIRE : Qui répond ?

Juliette SABATIER: Je vais commencer, car il y a des questions d'ordre social et de sécurité. La question se pose aussi de coupler nos réponses qui se rapportent à la même situation. Je ne sais pas comment vous voulez procéder ?

M. LE MAIRE : Peu importe, essayons d'avancer.

Juliette SABATIER: Je compléterai ensuite, une fois que Stéphane aura apporté sa part de réponse, je compléterai par rapport au vœu.

Sur les services sociaux spécialisés dans les personnes à la rue, oui, comme partout dans l'arrondissement, où stationnent des personnes à la rue, qu'elles aient installé un point fixe ou non sur place, les services sociaux vont à leur rencontre. Quand on dit les services sociaux, soyons précis, il s'agit des maraudes qui peuvent être bénévoles ou professionnelles et lorsque nous parlons de services sociaux, nous parlons de maraudes professionnelles avec des travailleurs sociaux spécialisés. Les personnes ont été rencontrées et elles ont été aussi rencontrées par l'Unité d'Aide aux Sans-Abri qui dépend des services de la police municipale de la Ville.

Des propositions de relogement, je vais faire un mini point de sémantique, nous ne parlons pas de logement, mais d'hébergement, puisque ces personnes ne sont pas logées au sens strict. Il y a des personnes qui sont dans la demande et il y a des personnes qui ne sont pas dans la demande, donc elles ne sont pas traitées de la même façon. Des propositions ont pu être faites par le passé pour les familles qui ont pu être rencontrées sur place, et pour certains hommes isolés qui ont pu être rencontrés sur place et qui étaient en demande, mais actuellement, pour les familles, nous nous heurtons à la difficulté que, lorsqu'elles sont dans la demande d'une solution d'hébergement, nous n'avons rien à mettre en face et nous ne sommes pas très aidés par l'État qui ne se saisit pas des propositions de création ou d'extension de lieux d'hébergement, notamment à destination des familles, que la Ville peut lui faire.

Je laisse la parole à Stéphane pour le reste des questions.

Stéphane FERRIER : Sur les points liés à la sécurité que vous soulevez, il y a eu un constat. J'ai sollicité la police nationale et la police municipale. Il n'y a pas eu de constat de trafic de drogue et pas de consommation de crack, nous savons qu'il y a un œil particulier sur ce stupéfiant. Il y a eu des consommations d'alcool et il y a eu des bagarres entre occupants.

Il n'y a pas eu d'intervention pour des agressions physiques de riverains, ni la police nationale ni la police municipale n'ont été sollicitées. Il y a eu deux bagarres entre occupants liées à la consommation d'alcool et qui ont entraîné l'intervention des forces de police le 3 décembre 2023 et le 3 janvier 2024.

Nous sommes plutôt sur un phénomène circonscrit entre les personnes qui occupent ces espaces, mais pas sur des questions de stupéfiants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je voulais vous dire aussi Monsieur Peng que ce sujet a toujours été pris au sérieux, ce n'est pas simple. Je rappelle que l'hébergement des sans domicile, c'est la compétence de l'État, la sécurité, c'est la compétence de l'État. Cela ne nous empêche pas d'agir, mais cela va au-delà de nos compétences institutionnelles. J'avais eu l'occasion d'écrire aux riverains pour leur faire part de nos actions et de nos difficultés. Je crois que nous avons réussi à redresser de manière collective la situation qui était très dégradée sur le boulevard Blanqui. Je vous invite à cette réflexion.

Nous allons faire voter votre vœu à la fin du Conseil, car il est inscrit comme tel dans l'ordre du jour.

Vœux

V132024020 Vœu relatif au fonctionnement du stade Charléty et aux nuisances sonores générées par ses activités, présenté par Jérôme COUMET, Aïmane BASSIOUNI et les élus du groupe "Paris en Commun".

M. LE MAIRE : Nous allons passer à un vœu présenté par Aïmane Bassiouni concernant le fonctionnement du stade Charléty.

Aïmane BASSIOUNI : Le stade Charléty peut parfois, pas tout le temps, par le biais de ses nombreux événements, émettre des nuisances sonores qui peuvent notamment gêner les riverains du quartier. Récemment, il y a eu un événement, organisé par Sanofi, qui s'est déroulé au stade Charléty, qui a suscité beaucoup de nuisances qui ont gêné les habitants du quartier, et à juste titre, ils nous ont écrit, ils nous ont interpellés.

L'objectif de ce vœu, c'est de mettre en place des process, des règles, et surtout de travailler sur un canal d'information, que la mairie d'arrondissement soit informée des différents événements qui s'y déroulent, ainsi que les riverains du quartier, suffisamment longtemps à l'avance. Quand je parle de règles, il s'agit de faire un cadrage, de limiter en tout cas ces nuisances.

Il y a un certain nombre de dérives sur les essais, trop tôt le matin, sur le volume trop important le soir, il était important d'y mettre un peu d'ordre. Le dernier événement qui a eu lieu et sur lequel nous avons été saisis à juste titre par les riverains nous amène à réagir. Je pense que cela devrait nous amener à régler définitivement le problème.

M. LE MAIRE : Je sou mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Si j'ai bien vu, unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024021 Vœu relatif à la situation de la Mission locale de Paris et de ses antennes locales présenté par Jérôme COUMET, Maire du 13e, Aïmane BASSIOUNI, Caroline MILLET et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Merci, toujours Aïmane Bassiouni qui nous présente un vœu concernant la Mission locale de Paris.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire, j'associe ma collègue Caroline Millet pour ce vœu relatif au financement des missions locales à Paris, notamment une en particulier, parce que nous avons une antenne dans le 13e, située au 93 rue Jeanne d'Arc où les locaux sont tout beaux, tout neufs, ils ont été fraîchement rénovés, si je ne me trompe pas, c'est une résidence RIVP.

Les missions locales sont des structures qui accompagnent vers l'emploi, la formation et l'insertion, des jeunes qui ont entre 16 et 25 ans à Paris, environ 20 000 jeunes sont accompagnés, ce qui est assez conséquent, notamment des jeunes qui sont issus des quartiers prioritaires.

Ces structures sont financées par l'État, par la Ville de Paris et la Région Île-de-France. La Ville de Paris s'engage très fortement dans le financement, mais c'est de moins en moins le cas pour la Région qui, déjà, en 2023, avait divisé par deux sa subvention dédiée au financement des missions locales. Là, cette année, les missions locales ont dû concourir à un appel d'offres, pendant que le mode de gestion et de choix, en tout cas pour choisir les gestionnaires de ces structures, a changé, et ces financements peuvent se voir réduits de 20 % supplémentaires, ce qui est assez conséquent. Pour vous donner un exemple, cela pourrait entraîner la réduction de deux tiers du nombre d'aides au permis mobilisables pour les jeunes.

Au-delà de cela, c'est assez général, nous avons aussi l'impression que la Région Île-de-France se désengage de plus en plus pour Paris. Il y a déjà les lycées professionnels, il y a les espaces dynamiques d'insertion, même au titre du sport, de nombreux clubs sportifs parisiens, notamment du 13e ne se voient plus aidés par la Région Île-de-France. Il y a un sujet.

Nous nous étions proposés avec Monsieur le Maire et ma collègue Caroline MILLET de déposer ce vœu, afin de demander à la Ville de Paris de saisir la Région Île-de-France afin qu'elle puisse revoir sa décision sur ce mode de gestion et qu'elle puisse rétablir, a minima, l'enveloppe et les moyens nécessaires pour que ces structures puissent accomplir leur mission.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de réactions ? Je peux soumettre tout de suite ce vœu à notre Conseil. Je vais le faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc une abstention. Je vous remercie. Il est adopté. Unanimité, moins une abstention.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024022 Vœu relatif à l'aménagement d'un vertiport quai d'Austerlitz présenté par Jean-Noël Aqua et les élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen.

M. LE MAIRE : Le vœu suivant est présenté par Jean-Noël Aqua. Il s'agit du vertiport du quai d'Austerlitz.

Jean-Noël AQUA : C'est un sujet qui décolle, qui redescend, qui redécolle. Depuis que j'ai déposé ce vœu, c'était il y a 10 jours, il y a eu encore une nouvelle actualité. On croyait que c'était mort et c'est revenu. La société est au bord de la faillite, elle n'a pas obtenu son homologation, mais le gouvernement, le ministre a autorisé, à titre d'expérimentation, des vols gratuits, donc ils ne pourront pas être facturés, ils ne pourront pas servir pendant les JO, mais nous voyons que ce sujet est toujours sur la table, toujours d'actualité. Madame Péresse a déjà dépensé plus de 5 millions d'euros d'argent public, car il s'agit toujours de faire payer le collectif pour ce genre d'expérimentation, qui risque bel et bien d'être de la gabegie encore une fois d'argent public, qui risque de s'écraser.

Dans notre vœu, nous savons qu'il y a plein d'autorisations qui n'ont pas été données. Les maires, les riverains, des pétitions, il y a quand même une levée de boucliers contre ces taxis volants, et nous avons fait une MIE Paris à 50° où tous les groupes prétendaient, car quand il s'agit de parler, beaucoup sont forts, prétendaient être au taquet pour lutter contre le réchauffement climatique et il nous est proposé une gabegie en termes de consommation énergétique pour transporter un à deux passagers à la fois, avec une consommation énergétique colossale.

Nous revenons sur le sujet, nous voulons alerter. La bataille est loin d'être gagnée. Certains veulent continuer à nous imposer ces taxis volants et notre Conseil d'arrondissement interpelle la Ville, afin qu'elle demande au ministre qui devrait avoir d'autres choses à faire dans la période, mais il s'est empressé avant de faire ses cartons d'autoriser ces vols à titre expérimental, gratuit, ce ne sont pas des vols commerciaux, mais nous demandons l'arrêt du projet et le démantèlement du vertiport, car vous savez que c'est sur le 13e que nous avons la chance d'avoir cette barge installée.

M. LE MAIRE : Merci, je viens de voir passer un message disant que le ministre des Transports, qui a sans doute d'autres qualités que de s'empêtrer dans cette histoire, venait encore une fois de valider le dispositif. C'est apparemment le moment ou jamais de continuer dans les dérives, et j'essaie de trouver le bon mot pour ne pas être trop grossier, mais moi, je continuerai à m'exprimer sur ce sujet, je me suis exprimé fortement, au cours de l'enquête publique, mais c'est assez désappointant de voir que l'autorité gouvernementale donne un avis positif, quand une enquête publique donne un avis négatif. Les conclusions de cette enquête publique sont très dures, solidement défavorables. J'ai fait l'effort de la lire dans son intégralité et dans ses conclusions, il est rare de voir un tel réquisitoire. Il y a aussi le Conseil de Paris qui a voté de manière unanime sur le sujet. Ce n'est pas le positionnement de la Région, mais nous sommes très directement concernés.

C'est très paradoxal, alors que l'entreprise est en train de faire faillite, en tout cas, c'est ce qui est annoncé en Allemagne, alors que nous ne connaissons rien des nuisances réelles, puisque personne n'a vu voler ce machin en France, c'est quand même étonnant, comme s'il y avait une urgence à signer l'accord et à se lancer dans cette expérimentation, pour faire des taxis pour super riches, car il est question de cela, de créer des lignes de taxis pour super riches, qui vont aller plus vite en payant beaucoup plus cher, et emmerder des milliers de gens sur tout le parcours. C'est quand même un peu étonnant.

Oui, je voterai ce vœu, je soutiens totalement cette position et nous allons continuer à nous exprimer sur le sujet, car si le Gouvernement a la possibilité de passer outre l'enquête publique, dans les conditions que je viens de vous décrire, cela est très étonnant. Je rappelle aussi l'opposition de toutes les municipalités qui sont concernées par ces vols, au passage. Cela est très étonnant de voir ce soutien pour qui, pour quoi ? Nous ne pouvons même pas dire que c'est pour une entreprise française, puisque l'entreprise est allemande. Cela est très étrange.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION : M. PENG

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024023 Vœu relatif à l'ouverture de nouveaux centres municipaux de santé présenté par Jean-Noël Aqua et les élu.es du Groupe communiste et citoyen

M. LE MAIRE : Jean-Noël Aqua présente le vœu suivant, il s'agit des centres de santé qui nous animent

depuis plusieurs conseils.

Jean-Noël AQUA : Nous avons voté collectivement un vœu au dernier Conseil, en particulier sur la question du centre du Moulinet, il y a aussi la question du centre de la Croix-Rouge.

Nous plaçons pour la création de nouveaux centres de santé. Depuis le début de cette mandature, vous le savez, nous plaçons pour la création de sept centres de santé municipaux sur la ville, en particulier dans les arrondissements où nous avons des quartiers politiques de la ville. Nous savons que c'est un enjeu central, nous l'avons vu notamment lors de la campagne européenne, nous le voyons dans la campagne législative. C'est parmi les sujets de préoccupation majeure de la population. C'est un sujet de préoccupation, pour avoir déjà accès à une santé, pour avoir des rendez-vous, et des rendez-vous qui ne sont pas démentiels en termes de tarifs. Vous savez que Paris est malheureusement le département où les dépassements d'honoraires sont les plus importants, avec plus de 30 euros en moyenne de dépassement d'honoraires. Par ailleurs, avec une difficulté réelle, mais nous en avons déjà parlé longuement, d'une vague de départs à la retraite, à court et moyen terme, de professionnels, qui risque de nous mettre en position plus que délicate sur cet accès à la santé.

Nous plaçons à nouveau par ce vœu sur la nécessité, notamment pour nous, sur le 13e, nous sommes un arrondissement où nous avons des QPV, sur cette demande de création de sept centres de santé. De nombreux vœux ont été votés au Conseil de Paris. C'est toujours un peu désagréable, car il y a un certain nombre de vœux au Conseil de Paris actant que c'est une procédure que nous voulons enclencher.

Néanmoins, nous voyons que les choses traînent particulièrement. Il y aura, grâce à cette dynamique, deux futurs centres de santé municipaux qui vont ouvrir leurs portes d'ici à 2027 à Python Duvernois et à Charles Lhermitte, donc deux sur sept, c'est bien, mais insuffisant.

Ce vœu est global sur tous les établissements où il y a des QPV à Paris. Mais nous plaçons pour l'ouverture, si ce n'est des cinq, mais de nouveaux centres de santé, qui sont déjà actés, et en particulier, nous poussons pour qu'il y en ait un qui soit sur notre arrondissement. Évidemment, si cela doit être sur la question du Moulinet, cela peut être un point de chute, même si l'idée, c'était d'augmenter l'offre de soins, et pas de pallier l'offre actuelle, que nous proposons de demander à la Ville de Paris d'agir, notamment sur un centre de santé sur le 13e. Cela pourrait être dans le quartier Bédier-Oudiné ou sur le centre de santé du Moulinet.

M. LE MAIRE : J'en profite pour indiquer à notre Conseil mon inquiétude extrêmement vive sur le centre Moulinet. J'ai exigé et obtenu un entretien avec le nouveau directeur de l'ARS Île-de-France sur le sujet, pour m'étonner de leur non intervention, leur non implication dans ce dossier qui est extrêmement urgent, puisque les administrateurs judiciaires peuvent décider et le tribunal de commerce, surtout, peut décider très rapidement de mettre un terme aux activités du centre.

J'ai fait en sorte d'agir pour que la Ville de Paris engage l'achat des murs, pour permettre l'arrivée d'un repreneur, encore faut-il qu'il y ait un repreneur. Et comme j'ai dit au directeur de l'ARS Île-de-France, ce n'est pas moi, maire d'arrondissement, qui vais chercher un repreneur que je ne connais pas, je ne connais pas le milieu ni les grandes associations qui gèrent les centres de santé, je ne suis pas suffisamment compétent et connaisseur en ce domaine. Je sollicite leur implication. Il faut le dire, le faire savoir, se rapprocher des administrateurs pour le faire, et aujourd'hui, je me sens très seul, nous nous sentons très seuls, avec Wilfried, dans ce dialogue. Maintenant, les choses sont très engagées. Ce n'est pas tout à fait l'objet du vœu qui est déposé, mais j'en profite pour vous donner toutes ces informations.

Nous allons faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 30
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE VŒU EST REJETÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024024 Vœu relatif à la tranquillité nocturne des riverains rues Vandrezanne et Henri Michaux présenté par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : Il y a un vœu présenté par Jean-Baptiste Olivier. Je vais vous donner la parole tout de suite, au sujet des problématiques de sécurité dans les rues Vandrezanne et Henri Michaux.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, les riverains, entre autres des tours Jade et Onyx sont de plus en plus excédés par la situation suivante : des véhicules se retrouvent à l'intersection de la rue Vandrezanne et de la rue Michaux, des nuisances sonores sont donc actuelles. En plus, il y a du trafic de drogue qui circule.

Nous demandons que le préfet de police prenne toutes les mesures pour rétablir l'ordre public, entre autres, des caméras de vidéosurveillance. Merci.

Stéphane FERRIER : Merci pour votre intervention. En effet, les nuisances dans ce quartier sont connues depuis quelques mois, elles nous ont été signalées par un certain nombre de riverains avec qui j'ai pu avoir des échanges par courrier et par mail.

Nous avons pu mobiliser, depuis ces interventions, la direction de la police municipale pour des actions aussi bien en termes de médiation que de présence policière et également, la police nationale. Vos propositions sont cohérentes avec ces démarches. Voilà pourquoi j'y souscris.

Concernant les caméras, il n'y a pas d'obstacle de principe, vous le savez, à la mairie du 13e arrondissement, le commissariat nous dit que cela peut aider pour mener les enquêtes. Il y a déjà une caméra qui est installée à l'angle d'Italie-Vandrezanne, je pense que nous sommes trop éloignés du secteur qui est mentionné. Nous allons discuter cette question. Vous le savez, l'installation de caméras est soumise à la préfecture de police, avec deux directions qui interviennent, la DSPAP pour la validation du principe, et la DILT pour la mise en œuvre technologique. Nous avons rencontré avec le maire d'arrondissement le nouveau directeur de la DILT la semaine dernière et nous devons organiser une réunion avec la DSPAP pour un certain nombre de secteurs sur lesquels nous souhaiterions promouvoir une installation de caméras.

Il y avait juste eu un questionnement, une réserve de principe sur les considérants, sur le fait que le grillage et le vigile sur les tours Jade et Onyx, c'était lié au trafic de drogue. Quand j'avais échangé avec les copropriétés, j'avais compris que c'était plus une démarche un peu générique, qui n'était pas spécifique à cette question, mais je pense que c'est plutôt un détail.

Je suis personnellement plutôt favorable à cette démarche.

M. LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, je vais faire voter ce vœu.

Marie-Pierre MARCHAND : Je voudrais intervenir. Nous allons nous abstenir, car lorsque nous lisons les considérants et la proposition de ce vœu, c'est répression, répression et encore répression. Nous attendons plus de prévention dans ce Conseil. Nous avons voté deux subventions et nous avons un vœu de prévention de la part de Monsieur Bassiouni et nous attendons que l'État prenne ses responsabilités, parce

que la Ville fait ce qu'elle peut, mais le gouvernement abandonne notre jeunesse et je ne pense pas que la police, malgré les rondes ou une vidéoprotection, puisse régler le problème. Une majorité des primodélinquants sont mineurs et sont scolarisés et nous pouvons encore les sauver et je ne suis pas certaine que les uniformes règlent le problème.

M. LE MAIRE : Merci pour cette explication de vote.

Mme RAYMOND ROSSI : Je voudrais juste dire à Madame ESTIENNE qu'elle vise les tours Jade et Onyx, mais elle pourrait aussi penser aux locataires du logement social qui sont juste devant et ce sont eux les premiers concernés.

M. LE MAIRE : Moi aussi, sur les considérants, je ne suis pas en totale adéquation, même si je comprends la préoccupation. Je ne suis néanmoins pas contre de le faire voter. Nous demandons à la police une vigilance particulière, éventuellement de faire étudier une implantation de vidéosurveillance. S'il n'y a pas le maillage nécessaire, mais je ne suis pas certain que cela soit le sujet et comme nous demandons la même chose à la police, nous-mêmes, j'ai du mal à me distinguer, par rapport à cette demande, qui me semble légitime.

Je présente à vos suffrages ce vœu pour qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a un certain nombre d'abstentions. C'est adopté.

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION : 6 PC ET M. COBLENCÉ

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024025 Vœu relatif au campement sauvage situé boulevard Auguste Blanqui présenté par Chang Hua PENG.

M. LE MAIRE : Concernant le campement sauvage, je préférerais que vous retiriez votre vœu, Monsieur Peng, car nous vous avons répondu de manière précise sur toutes les actions engagées et, objectivement, la situation actuelle montre qu'il n'y a pas de campement. Il y en a eu, mais il n'y en a plus. Cela me semble en décalage avec la réalité actuelle.

Fort des explications que nous vous avons données et de la situation actuelle, je souhaite que vous retiriez votre vœu, est-ce que vous en êtes d'accord ?

Chang Hua PENG : Merci de me redonner la parole, je vais maintenir ce vœu dans la mesure où je suis passé très récemment à proximité et les tentes ont été enlevées. C'est quelque chose qui est positif.

Je m'explique, pourquoi je maintiens ce vœu, pour moi, le démantèlement, ce n'est pas d'enlever les tentes, c'est de trouver une solution digne et humaine pour les personnes qui y sont et j'ai entendu les difficultés des associations pour trouver un hébergement pour les familles. Effectivement, je pense que nous devons entendre les familles des riverains, qui, au quotidien, ont des enfants qui passent à proximité. Comme je l'ai dit dans mes considérants, il y a une inquiétude, et aussi parce que ces riverains ont saisi la mairie du 13e. Je leur ai expliqué que le maire de secteur n'était pas forcément compétent sur ce type de problématique. Effectivement, cela se règle en mairie centrale ou plutôt à la Préfecture de Police de Paris. Tout du moins, toutes ces inquiétudes expliquent pourquoi je souhaite maintenir ce vœu, puisqu'il s'agit d'un point assez important à mes yeux, il s'agit de trouver une situation favorable à ces personnes qui sont à la rue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Peng, je vais dire les choses plus clairement et manifester mon incompréhension par rapport à votre décision. Les tentes n'existent plus depuis six mois. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons fait pression auprès de la Préfecture de Police de Paris qui a apporté son aide matérielle pour obtenir une opération de mise à l'abri sur le boulevard Blanqui et il y avait beaucoup de tentes à plusieurs endroits, cela a été compliqué, pénible. Nous avons attendu la décision du tribunal, nous connaissons les péripéties judiciaires et le temps que cela implique mais nous avons obtenu des résultats. Cela fait six mois qu'il n'y a plus de tentes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des installations de personnes de temps en temps sur le boulevard, mais il n'y a plus de tentes. Vous nous demandez d'enlever des tentes qui ne sont plus là.

Deuxièmement, je vais le dire de manière très claire, vous savez dans quelle situation Paris, les grandes métropoles, les grandes villes de France, car ce n'est pas que Paris, si ce n'était que Paris ce serait problématique mais limité, mais c'est toutes les grandes villes de France qui font face à des situations concernant l'hébergement qui sont dramatiques, avec des installations qui se développent partout parce qu'il y a une insuffisance des places d'hébergement. Et nous nous souvenons qu'il y avait des personnes courageuses, particulièrement des associations, qui avaient tiré la sonnette d'alarme, car il y avait eu des velléités de réduire de manière drastique le budget concernant les situations d'urgence. Et de fait, nous n'avons pas obtenu les crédits nécessaires pour arriver à une situation, non pas satisfaisante, mais un peu moins chaotique.

Je manifeste mon incompréhension par rapport au fait que vous mainteniez ce vœu alors que le gouvernement est directement en cause. Il est en cause par ses actions sur la situation, de manière générale. Vous demandez d'enlever des tentes qui ne sont plus là. On s'est beaucoup mobilisés sur le sujet.

Je vais faire voter ce vœu. Mais je ne peux pas y donner un avis favorable.

Je présente votre vœu. Qui vote pour ? Monsieur Peng, vous allez peut-être voter pour votre vœu ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Il est repoussé, et je vous souhaite un bon appétit et une bonne soirée.

POUR : 1 (M. PENG)

CONTRE : 28

ABSTENTION : 1 (MME ESTIENNE)

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

La séance est levée à 21 h 10

Alexandre FLORENTIN



Conseiller de Paris

M. Jérôme COUMET



Maire du 13e arrondissement

